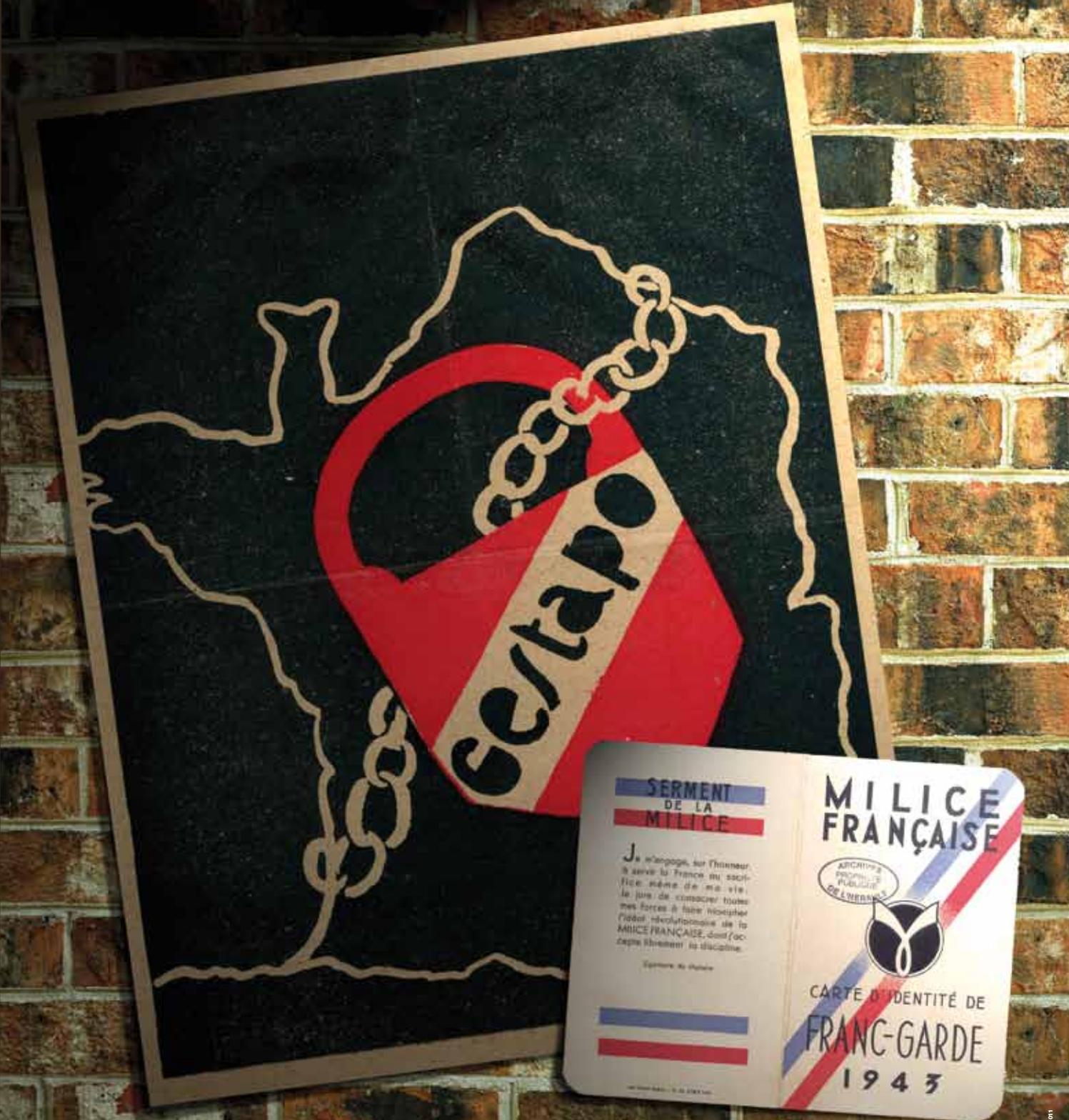


CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION 2010-2011



Thème général du concours 2010-2011

«La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy»

Organisé par le ministère de l'Éducation nationale, l'Inspection académique de l'Hérault, le Comité d'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation et le Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez

Ouvert à toutes les classes des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et aux classes de 3^e des collèges

De nombreux prix récompenseront les candidats (livres, voyage)

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION 2010-2011

La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy

Ressources documentaires et bibliographiques proposées par le Service éducatif
du Centre régional de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez et les
Archives départementales de l'Hérault

AVANT-PROPOS

Le grand Reich d'Adolf Hitler devait durer mille ans. On sait ce qu'il en est advenu. Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain, investi des pleins pouvoirs par les parlementaires de la Troisième République, sauf 80 qui ont voté contre, fonde l'Etat Français, premier acte de ce pouvoir, porteur d'une idéologie absolutiste qui ne laisse aucun doute sur la volonté de collaboration avec l'Allemagne nazie.

Dès lors, des Français de toutes origines, de toutes confessions, de tous horizons politiques, refusant la défaite, s'opposent à l'occupation du territoire, devenant par là les ennemis de l'occupant et du régime de Vichy.

Nombreux seront ceux qui se lèveront et poursuivront leur Résistance jusque dans les prisons, les camps de concentration hitlériens, et devant les pelotons d'exécution.

La répression, c'est l'acte de réprimer la révolte par la force et la violence sous toutes ses formes et aussi utiliser des otages innocents pour peser sur les sentiments d'hostilité de la population. Face à cet absolutisme, les passions démocratiques et l'honneur national bafoué ont fini par triompher.

C'est grâce au sacrifice de ces femmes et ces hommes que vous devez d'avoir retrouvé la liberté et l'honneur. Faites en sorte que, dirigés et encouragés par vos professeurs, le travail que vous allez effectuer témoigne de votre reconnaissance envers tous ces disparus dans la tourmente de l'histoire car bien souvent anonymement ils sont MORTS POUR LA FRANCE et pour que vivent les valeurs de la démocratie.

Le Vice-Président du Comité d'organisation
du concours national de la Résistance et de la Déportation

Jean-Pierre HUGON

Le thème du concours de la Résistance et de la Déportation 2009-2010 est :

« La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy ».

BO n°20 du 20 mai 2011.

Cette année le concours revêt une importance particulière car c'est le 50e anniversaire de sa création. En effet, le concours est officialisé en 1961 par Lucien Paye.

Le service éducatif du Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez et les Archives départementales vous présentent leurs ressources, que vous pourrez consulter sur place et sur rendez-vous.

Pistes de réflexion sur le sujet

Ce sujet doit se comprendre comme une réaction de l'occupant et des autorités de Vichy face aux actions engagées par les résistants depuis la défaite et l'armistice de mai et juin 1940.

La répression se définit à la fois comme étant le fait d'arrêter par la violence un individu ou un groupe mais aussi comme étant la punition, le châtiment qui s'ensuit.

Le thème prend donc en compte les divers actes de représailles liés aux actions des résistants : emprisonnements, exécutions d'otages, procès, déportation...

Le rôle joué par l'Etat Français et particulièrement par la Milice doit être montré : actions contre le maquis, exécutions sommaires, etc., A ce titre, prendre en compte les nombreuses stèles et plaques commémoratives peut être un élément important dans la mise en œuvre de la production. Il est à préciser que le sujet de cette année n'entraîne pas à parler directement des persécutions raciales engagées à l'encontre des Juifs et des Tziganes.

Les enjeux civiques de ce thème apparaissent clairement en faisant référence aux valeurs de la Résistance et en menant avec les élèves une réflexion sur l'Etat de droit. Les notions de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, présentes dans les procès de l'après-guerre, et toujours d'actualité, permettent de montrer combien les combats de la Résistance ne sont pas des combats du passé.

Le concours de la Résistance permet d'initier les élèves à un travail de recherche en autonomie, en privilégiant les démarches personnelles, la recherche de documents, en vue d'une approche historique du sujet. Ce projet doit aussi permettre de favoriser les rencontres avec des témoins.

Conseils pour la réalisation des devoirs individuels et collectifs

L'épreuve individuelle portant sur le sujet académique est réalisée en classe sous surveillance.

Durée : 3h 00 pour les lycées, 2h 00 pour les collèges.

Pour les travaux collectifs, les candidats peuvent avoir recours à différents supports : dossier, cassette vidéo, cassette audio, cédérom...

Les travaux ne doivent pas dépasser le format A3.

La durée des enregistrements vidéo et audio ne doit pas dépasser 50 minutes.

Il est nécessaire d'effectuer une présélection des copies et travaux collectifs au niveau de l'établissement.

L'épreuve du concours est fixée au mardi 22 Mars 2011. Les copies et travaux collectifs sélectionnés sont à adresser à l'Inspection académique le mardi 29 mars 2011.

L'anonymat du devoir et des dossiers est indispensable.

La remise des prix aux lauréats départementaux se tiendra début mai 2010.

Ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault et au Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

L'ensemble de la bibliographie et des sources est consultable en salle de lecture des Archives départementales du mardi au vendredi de 9 à 18 h et le lundi de 9h à 18 h (le lundi, uniquement pour les documents réservés avant le vendredi midi précédent) ; également sur rendez-vous pour les groupes d'élèves.

I. Témoignages¹

1. Témoignages filmés (collectés par les Archives départementales de l'Hérault)²

Alice Alberne, 2027 W 70

Résistante, arrêtée en avril 1944, interrogée et torturée par la Milice à la Villa des Rosiers à Montpellier (15 minutes)

Yolande Bacquet-Theule, 2027 W 82 –83

Résistante, se souvient des dénonciations et de l'arrestation de son père (15 minutes)

1 Pour les séances de visionnage, des descriptions plus détaillées des témoignages (contenu, minutage des séquences) sont à la disposition des enseignants, en salle de lecture des Archives. Se renseigner à la banque d'accueil.

2 Christophe Cordier, enquêteur.

Jean-Jacques Bastian, 2027 W 81

Résistant ; description détaillée et précise de son arrestation et des tortures tant physiques que psychologiques subies entre juillet et octobre 1941 (20 minutes)

Edouard Baur, 2029 W 09

Résistant, arrêté par la brigade spéciale de la police le 27 mars 1943 et emprisonné à la prison de la Santé (10 minutes). Après son évasion, de retour dans la Résistance, il est arrêté par la Gestapo en 1944 lors d'une mission à Esvres (4 minutes)

Moïse Benamou, 2027 W 03

Prisonnier de guerre à la suite à la reddition de son régiment, il est arrêté par la Gestapo en 1941 après une tentative d'évasion du camp de Moosburg (1 minute)

Général Véran Cambon de la Valette, 2027 W 44

Résistant, arrêté le 19 juillet 1944 par les Allemands et interrogé par un soldat SS (3 minutes) ; interrogé par la Milice suite à son transfert à Clermont-Ferrand avant d'être incarcéré à la caserne du 92^e Régiment d'infanterie. Il décrit les conditions de détention extrêmes, les prisonniers en surnombre, la nourriture avariée et les tortures infligées par la Gestapo (5 minutes)

Georges Ciercoles, 2027 W 54

Interrogatoire musclé de la Gestapo suite à sa tentative d'évasion d'un camp de STO en novembre 1942 (4 minutes)

Paul Dinnat, 2027 W 12

Résistant, maquisard, il est capturé par des chasseurs alpins italiens, le 15 avril 1943 (10 minutes)

Lucien Festor, 2027 W 60

Résistant, agent de renseignement : récit de sa première arrestation le 8 juin 1944 et de l'interrogatoire mené par la Gestapo (24 minutes)

Lucien Festor, 2027 W 61

Récit de sa seconde arrestation le 19 juin 1944 (5 minutes)

Bernard Gros, 2027 W 48 et 2027 W 49

Résistant et témoin d'arrestations abusives (1 minute) Lycéen, arrêté par la Gestapo le 25 février 1944 et transféré à la prison de la Pierre-levée. Description du déroulement des interrogatoires subis (20 minutes)

Albert Uziel, 2027 W 62

Résistant, arrêté à Montpellier le 17 décembre 1943 : interrogé sans violence, incarcéré à la prison de Montpellier et transféré à la Centrale d'Eysses juste avant que la Gestapo ne vienne le chercher (20 minutes)

Armand Vacher, 2027 W 64

Résistant, arrêté à Paris par la Gestapo le 26 octobre 1943 : subit des interrogatoires musclés avant d'être emprisonné à Fresnes (20 minutes)

2. Témoignages collectés par le Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez (copies numériques réalisées et diffusées par les Archives départementales de l'Hérault)

Vincent Badie, 8 AV 12

Résistant, arrêté par la Gestapo le 25 novembre 1943 et interrogé sans subir de tortures (15 minutes)

Maurice Roche (témoignage indirect), 8 AV 13

Résistant, arrêté à Montpellier le 2 avril 1943 : déroulement des interrogatoires chez le juge d'instruction à la maison d'arrêt de Montpellier (15 minutes)

3. Témoignage filmé (collecté par la cellule audiovisuelle du Conseil général)

André Dau, Avoir 20 ans en 1940, mémoire d'André Dau, réalisation de Luc Bazin et de l'unité audiovisuelle du pôle Animation, Jeunesse, Sport, Culture, Archives et Tourisme du Conseil général de l'Hérault, DVD-vidéo PAL 169).

Jeune appelé sous les drapeaux, démobilisé, s'engage dans la Résistance ; évoque la prison de la 32^e à Montpellier, sa déportation dans le « convoi des tatoués » vers Auschwitz-Birkenau jusqu'à sa libération en avril 1945 (33 minutes)

II. Ouvrages

NB : Les cotes précédées de la mention CRHRD sont conservées au Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez, les autres cotes sont celles des Archives départementales.

L'amicale des anciens d'Eysses, Eysses contre Vichy 1940-....., Paris, Editions Tirésias Michel Reynaud (CRHRD R ANO1 GENER)

Archives départementales de Lozère, Le camp d'internement de Rieucros 1932-1942, Mende, Conseil Général de Lozère, 2008 (CRHRD R ANO 15 (R3))

Michel Aubouin, Arnaud Teyssier, Jean Tulard, dir., *Histoire et dictionnaire de la police : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Robert Laffont, 2005 (BIB 1389)

Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, dir., *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992 (SA 1366)

Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, dir., *La France des années noires (2 tomes)*, Paris, Ed. du Seuil, 1993 (BIB 1606-BIB 1607)

Vincent Badie, *Vive la République ! Entretiens avec Jean Sagnes*, Toulouse, Privat, 1987 (CRC 570 ; BIB 2676 ; BIB 2718 ; BIB 3134)

Marc-Olivier Baruch, *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996 (ARC 1452)

Georges-Marc Benamou, *C'était un temps déraisonnable, les premiers résistants racontent*, Paris, Editions Robert Laffont, 1999 (CRHRD R. BEN)

Jean-Marc Berlière, Laurent Chabrun, *Les policiers français sous l'Occupation d'après les archives inédites de l'épuration*, Paris, Perrin, 2001 (BIB 267)

François Berriot, *La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud). Témoignages*, CRHRD, Paris, L'Harmattan, 2010 (CRHRD R BER)

Marc Bloch, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990 (BIB 1580)

Marc Bloch, *L'Histoire, la guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, 2006 (BIB 1564)

Georges Carrot, *Le maintien de l'ordre en France. Tome 2 : 1830-1968*, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse, 1984 (ARC 382-2)

Gilbert de Chambrun, *Journal d'un militaire d'occasion*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 2000 (CRHRD R. CHA)

Jean-Paul Cointet, *La Légion française des combattants : la tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995 (BIB 1689)

Michèle Cointet, Jean-Paul Cointet, dir., *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000 (BIB 112)

Collectif, *La France de Vichy : autour de Robert O. Paxton*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2004 (BIB 1222)

André Dau, *Avoir 20 ans en 1940, mémoire dactylographié*, 13 p, ADH, 1 J 1472.

André Dau, *Les chemins de la Mémoire. 18 juin 1940-26 août 1944. Le tribut de l'Hérault pour sa libération*, Montpellier, Centre historique de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-lez et Conseil général de l'Hérault, 2010, (CRHRD R DAU)

Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo. La force totale des nazis*, Paris, Fayard, 1962 (CRHRD : H DEL)

Laurent Douzou, *La Résistance française : une histoire périlleuse. L'histoire en débat*, Paris, Editions du Seuil, 2005 (CRHRD R DOU)

Gabrielle Ferrières, *Jean Cavaillès, un philosophe dans la guerre, 1903-1944*, Paris, Editions du Seuil 1982, (CRHRD R CAV FER)

André Fontaine, *Le camp d'étrangers des Milles (1939-1943)*, Aix-en-Provence, Edisud 1989 (CRHRD R FON)

Louis Gazagnaire, *Dans la nuit des prisons*, Paris, Editions Sociales, 1973 (CRHRD R GAZ)

Vincent Giraudier, *Procédures et juridictions d'exceptions du régime de Vichy*, Paris, Tallandier, 2009, (BIB non coté)

Pierre Golliet, Julien Helfgott, Louis Jourdan, Glières, Haute-Savoie, *première bataille de la résistance (31 janvier -26 mars 1944)*, Paris, association des rescapés de Glières, 1988 (CRHRD R ANO Gener 13)

Fernand Grenier, *Ceux de Châteaubriant, texte d'Aragon (1942). Préface de Jean Marcenac*, Paris, Editions sociales, 1971 (CRHRD R GRE)

Michaël Iancu, *Vichy et les Juifs : l'exemple de l'Hérault*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007 (BIB 2121)

Corinne Jaladieu, *La prison politique sous Vichy, l'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, Paris, L'Harmattan, 2007 (BIB non coté)

Laurent Joly, *Vichy dans la « solution finale »*. Histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944), Paris, Grasset, 2006 (BIB 1562)

Guy Krivopissko, *La vie à en mourir. Lettres de fusillés 1941-1944*, Paris, Tallandier 2003 (CRHRD R KRI)

Joseph Lanet, *Mémoires de Résistance. La création et l'organisation de l'Armée secrète à Béziers, Saint-Pons, Bédarieux et Narbonne*, Sampzon, Editions Delatour / Conseil général de l'Hérault, 2010 (BIB 3123)

Jean-Luc Leleu, Françoise Passera, Jean Quellien, Michel Daeffler, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Paris, Fayard-Ministère de la Défense, 2010 (BIB 3389)

Françoise Nicoladze, *Passant, souviens-toi ! Montpellier : lieux de mémoire, 1940-1945*, AFMD Hérault, préface de Georges Charpak, Montpellier, les Presses du Languedoc, 1999 (BIB 2589 et CRC 1293)

Robert O. Paxton, *La France de Vichy (1940-1944)*, Paris, Editions du Seuil, 1997 (SA 1367 + A)

Denis Peschanski, *Vichy (1940-1944). Contrôle et exclusion, Bruxelles, Ed. Complexe, 1997 (BIB non coté).*

Alain Pinel, *Une police de Vichy : les groupes mobiles de réserve (1941-1944)*, Paris, L'Harmattan, 2004 (BIB 1221)

Jean Quellien, Jacques Vico, *Massacres nazis en Normandie, les fusillés de la prison de Caen*, Editions Charles Corlet, 1994 (CRHRD R VIC QUE)

Jean Sagnes (avec la collaboration de Jules Maurin), *L'Hérault dans la guerre, Le Coteau*, Ed. Horvath, 1986 (CRC 528)

Jean Sagnes, Jean Marielle, *Le vote des 80 : le 10 juillet 1940 à Vichy, Perpignan*, Editions Talaia, 2010 (BIB 3375)

Gilles Vergnon, *Le Vercors, Histoire et Mémoire d'un maquis*, Paris, Editions Ouvrières, 2002 (CRHRD R VER)

Table des documents d'archives

I – Des pleins pouvoirs aux accords de Montoire : les prémices de l'Etat autoritaire

L'année 1940 constitue un tournant majeur. La déroute militaire s'accompagne d'un bouleversement politique et idéologique porté par un gouvernement rejetant les principes républicains et optant pour la Collaboration avec l'Allemagne nazie. En quelques mois, un Etat autoritaire s'enracine.

L'installation du nouveau pouvoir

Documents 1 et 2

La « Révolution nationale » contre la démocratie - ADH, 1000 W 410 ; Portrait de Philippe Pétain, chef de l'Etat français ADH, 59 W 108

Le 10 juillet 1940 marque en France la fin de la Troisième République et la mise en place du gouvernement de Vichy. Le maréchal Pétain est la cheville ouvrière des grandes décisions du régime. Il impulse une nouvelle politique (la « Révolution nationale »). Elle repose sur les trois piliers Travail, Famille, Patrie qui remplacent la devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité. On voit émerger un pouvoir autoritaire marqué par une volonté très forte d'encadrement de la société et l'extinction de toute vie démocratique. Le nouvel homme fort légitime la Collaboration en utilisant son aura et le capital de confiance né du mythe du « sauveur de Verdun » qu'il peaufina lui-même durant l'entre-deux-guerres. Après novembre 1942, ses pouvoirs sont affaiblis au profit de Pierre Laval. Néanmoins, il continue comme chef d'Etat à incarner la souveraineté de la France pendant toute la durée de la guerre. Pétain a pris à Vichy l'initiative d'une politique qui a permis à l'Allemagne d'exploiter, de pourchasser, de réprimer tous les opposants au régime nazi.

Les premières victimes de la répression : l'exemple du parlementaire Vincent Badie

Document 3

Notice individuelle de renseignement sur Vincent Badie – ADH, 1000 W 214

Vincent Badie est né en 1902 à Béziers. Il devient avocat au barreau de Montpellier en 1923. Sur le plan politique, il milite au sein du parti radical-socialiste. En 1931, il conquiert son premier mandat électif en devenant conseiller général du troisième canton de Montpellier. Cinq ans plus tard, ce jeune avocat devient député, puis maire de Paulhan en 1937.

A Vichy, le 9 juillet 1940, il prend l'initiative de la motion dite des « 27 » qui refuse la modification constitutionnelle que prépare Pierre Laval en faveur du maréchal Pétain. Le lendemain, il vote contre l'attribution des pleins pouvoirs. C'est donc un des 80 parlementaires qui a osé dire « non » au «

héros de Verdun ». Les députés héraultais Paul Boulet et Jules Moch feront également ce premier acte de résistance. Très surveillé par la police du régime de Vichy, Vincent Badie n'hésite pas à plaider pour les résistants. Membre du mouvement Combat, il est arrêté par la Gestapo puis déporté à Dachau (de juin 1944 à avril 1945). Après la Libération, Vincent Badie retrouve ses mandats politiques et devient ministre des anciens combattants durant la Quatrième République.

Les communistes et les Juifs

Document 4

Tract de propagande de Vichy ADH, 1000 W 237

Afin de toucher toutes les couches de la société, la propagande devient un instrument de gouvernement indispensable. Le régime de Vichy diffuse des bandes dessinées véhiculant l'idéologie de la Révolution nationale.

Dans ces quelques vignettes, on perçoit d'abord une critique acerbe du communisme. Il est considéré comme « le fléau du monde ». Un quart de siècle après la Révolution de 1917, les services de l'information du gouvernement estiment qu'il s'agit d'une « doctrine de la haine issue de cerveaux juifs ». Karl Marx, le principal théoricien du communisme, est représenté sur la deuxième image. Sur la troisième, nous voyons Lénine l'un des principaux dirigeants de l'URSS. Les militants favorables à l'idéologie marxiste l'auraient insufflée aux soldats français engagés durant la Grande Guerre. Les mutineries de 1917 résulteraient de cette influence sournoise... Les responsables de l'Etat français montrent que leur vision du monde implique le rejet du communisme et des Juifs, associés dans ce qui peut apparaître comme un véritable complot mondial.

II- De la persuasion à la contrainte : l'Etat policier (1941-1942)

Durant ces deux années, la politique du régime de Vichy ne cesse de se durcir. La législation oblige à la prestation de serment pour les hauts fonctionnaires (janvier 1941), élargie quelques mois plus tard à tous les serviteurs de l'Etat. La création du Commissariat général aux questions juives, l'instauration de tribunaux spéciaux, la multiplication des rafles avec le concours de la police française sont quelques-uns des signes objectifs de cette nouvelle phase. Elle est appuyée par des relais politiques qui souhaitent l'ancrer par tous les moyens au cœur de la société. L'arrivée des nazis en novembre 1942 en Languedoc permet aussi à la répression de s'accroître de manière considérable.

La population mobilisée

Document 5

Affiche engageant la population à se mobiliser contre les actes de sabotage - ADH, 18 W 17

Par voie d'affichage, le préfet de la Lozère lance un « appel à la population » afin qu'elle aide les pouvoirs publics à trouver les auteurs des gestes « criminels » que sont les

sabotages. Ils permettront ainsi à la police de réprimer avec efficacité tous les « coupables ». Les actes perpétrés par la Résistance sont clairement visés. Les autorités rencontrant des difficultés pour traquer les opposants au régime de Vichy en appellent donc à la délation.

Contrôle, modelage des esprits et persécution : les municipalités nommées par le pouvoir

Document 6

Lettre du sous-préfet de Béziers au préfet régional signalant l'épuration du conseil municipal de Florensac ADH, 1000 W 427

Afin de prévenir les oppositions locales, la loi du 14 novembre 1940 autorise le pouvoir de Vichy à dissoudre les conseils municipaux chaque fois qu'il le juge nécessaire « pour des motifs d'ordre public ou d'intérêt général » et à les remplacer par des délégations spéciales. En raison des convictions « républicaines » de leurs membres, un nombre important de municipalités de l'Hérault ont fait l'objet de telles mesures. De même, des conseillers généraux, des maires furent déchus de leur mandat ou révoqués. La lettre évoque « une commune rouge », Florensac.

Contrôle, modelage des esprits et persécution : la censure postale, le cinéma, la presse

Document 7

Télégramme du ministère de l'Intérieur aux préfets de la zone libre, ADH, 1000 W 427

Document 8

Adresse au préfet de l'Hérault d'un article soumis à censure, ADH, 1000 W 433

Document 9

Rapport mensuel d'écoute téléphonique adressé au préfet de l'Hérault ADH, 18 W 16

Dès 1940, le service des contrôles techniques, basé dans chaque département, est un organisme civil chargé d'intercepter les lettres, les télégrammes et les conversations téléphoniques. En épiant ainsi la vie privée de la population, il prend une part primordiale dans la lutte contre la Résistance. Cet instrument clé de l'Etat autoritaire permet aussi d'obtenir des informations inédites. Il est à l'origine d'une synthèse régulière pour scruter les variations de l'opinion. Le document montre « l'efficacité » de « la commission du contrôle téléphonique de Montpellier » puisque « entre le 26 décembre 1941 et le 25 janvier 1942, 13 600 communications ont été surveillées ».

Contrôle, modelage des esprits et persécution : des camps pour les «terroristes» et les travailleurs étrangers

Document 10

Renforcement des mesures de sécurité et de contrôle dans les camps d'étrangers ADH, 1622 W 1

Dans les années 30, alors que la crise économique sévit, la France, terre d'accueil des immigrés depuis une cinquantaine d'années, connaît une montée de la xénophobie et de l'antisémitisme. Néanmoins arrivent en France de nombreux réfugiés qui fuient le fascisme italien, le nazisme allemand, l'antisémitisme d'Europe de l'Est et au début de 1939, la guerre civile espagnole. Dans ce contexte, le gouvernement de la Troisième République crée, le 21 janvier 1939, le camp de Rieucros (Lozère) pour regrouper tous les « indésirables ». D'autres camps suivront. Par le décret-loi du 18 novembre 1939, l'extension des mesures d'internement porte sur « tout individu dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique ». Est concernée toute personne étrangère ou non, sur simple soupçon. Après la défaite de la France, le maréchal Pétain instaure l'Etat français. L'internement change de nature et devient un système politique.

L'exclusion est un élément constitutif du régime de Vichy, dont le camp d'internement devient le rouage essentiel. A partir de l'été 1940, le régime augmente les motifs d'internement dans les camps, dont l'administration est assurée par un personnel français. Ainsi, de 1939 à 1946, la France se couvre de quelques 200 camps d'internement. Ce sont des camps d'hébergement, d'internement administratif, de répression politique, de persécution raciale ; ils reçoivent à titre transitoire ou pour une longue durée environ 600 000 internés.

Dans le sud de la France, les camps sont très nombreux, dont : Argelès, (Aude), Bacarès, Rivesaltes, Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), Gurs (Pyrénées-Atlantiques), Le Vernet (Ariège), Les Milles, Saliers (Bouches-du-Rhône) et dans l'Hérault : Agde.

Les relais du pouvoir : l'administration

Documents 11 et 12

Le serment de fidélité des fonctionnaires au maréchal Pétain dans l'administration préfectorale et la police ADH, 111 W 16 et 1000 W 409

Sous le gouvernement de Vichy, le zèle du personnel chargé de gérer la répression (les préfets, les policiers, le personnel judiciaire...), est garanti par un serment prêté au Maréchal. A partir de 1943, une épuration impitoyable, sans cesse répétée, se fera dans l'administration. René Bousquet, Secrétaire général de la Police, est l'un des principaux artisans de la collaboration des polices française et allemande contre la lutte anticommuniste et « antiterroriste ».

Document 13

Le rôle spécifique de la Police des questions juives – ADH, 59 W 162

Document 14

Caricature antisémite – ADH, 1000 W 238

La police représente un pion essentiel pour les autorités aussi bien françaises qu'allemandes. Elle est au cœur d'un dispositif visant à lutter contre les « terroristes » (c'est-à-dire les résistants) et à mettre en œuvre une politique raciale élaborée dès la loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs ». Le besoin d'un bouc-émissaire et surtout l'antisémitisme qui imprégnait le gouvernement de Vichy furent seuls à l'origine de ce texte. Une véritable traque des juifs allait être organisée par le pouvoir. Elle repose en grande partie sur la création de services de police spécialisés comme la « Police des questions juives » (octobre 1941). On y recrute des individus motivés par l'appât du gain ou par l'idéologie pétainiste.

Les relais du pouvoir : le vivier des anciens combattants

Document 15

Affiche de propagande de la Légion française des combattants

ADH, 59 W 80

Dans l'Almanach de la Légion française des combattants de 1941, il est précisé que cette structure créée un mois après le vote des pleins pouvoirs sera « l'animatrice de la Révolution nationale. C'est elle qui provoquera jusqu'au dernier village l'esprit nouveau et fera l'ordre nouveau ». Elle regroupe en un organisme unique les anciens combattants répartis jusqu'alors dans de très nombreuses associations. Pétain, le « héros de Verdun », veut s'appuyer sur une population qui lui accorde une très grande confiance pour résoudre les difficultés touchant le pays. Dans les premiers temps du régime, la Légion française des combattants va relayer souvent avec enthousiasme la propagande officielle tout en assistant les pouvoirs publics. Elle regroupe à son apogée 1,4 million de légionnaires. Au fil du temps, une radicalisation du mouvement se fait jour. Bien des légionnaires prennent leurs distances afin de ne pas légitimer la politique répressive, très marquée dès 1942, défendue par le Service d'ordre légionnaire (SOL). Tout en restant dans la mouvance de la Légion, le SOL a sa hiérarchie et sa discipline propres. « Le chant de marche des cohortes SOL » témoigne du virage martial pris par cet instrument du pouvoir qui constituera le vivier de la Milice à partir de janvier 1943.

Les relais du pouvoir : les mouvements politiques

Documents 16,17 et 18

L'exemple du Parti populaire français (PPF)

ADH, 363 W 345/2, 59 W 106 et 59 W 108

Dès octobre 1940, Pétain rencontre Hitler à Montoire. Après cette entrevue, le chef de l'Etat français fait un discours dans lequel il indique : « une collaboration a été envisagée

entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. (...) Cette collaboration doit être sincère ». Plusieurs organisations politiques encouragent ce rapprochement. Parmi ces mouvements collaborationnistes, on trouve : le Parti franciste, le Rassemblement national populaire (RNP), le Groupe Collaboration ou encore le Parti populaire français (PPF). De tous les partis favorables à la politique menée par le chancelier du Reich, seul le PPF avait vu le jour avant guerre. Fondé en 1936 par Jacques Doriot, le parti compte près de 100 000 adhérents en 1940. Il s'agit d'une organisation fasciste de masse très attirée par les réformes proposées par Mussolini. L'installation du régime de Pétain annonce un nouveau départ pour le PPF. Le culte du chef, l'anticommunisme, l'antisémitisme, la haine de la République, la volonté d'embrigader la jeunesse sont quelques-unes des caractéristiques de ce mouvement qui entend créer avec les nazis une Europe nouvelle.

III- Dans une France vassalisée : l'Etat milicien (1943-1944)

Ni la police, ni la gendarmerie, ni les Groupes Mobiles de Réserve (force civile de maintien de l'ordre, créée par une loi d'avril 1941), n'étaient en mesure de répondre aux exigences allemandes, d'où l'idée de Laval de créer une formation nouvelle. La loi du 30 janvier 1943 fonde la Milice, au cœur du processus de répression. Le noyau initial de cette nouvelle force existe, c'est le SOL (Service d'Ordre Légionnaire, 15 000 hommes). Elaboré en janvier 1942 et dirigé par Joseph Darnand, il émane de la Légion française des combattants. Cette structure regroupait toutes les associations d'anciens combattants existantes depuis les années trente. Son rôle essentiel était la diffusion des principes de la Révolution nationale.

Les nazis en action : la multiplication des assassinats

Documents 19 et 20

Les liens étroits entre les services de police allemands et français : l'exemple de l'affaire Colin, un résistant condamné et exécuté - ADH, 1000 W 219

Très rapidement, une collaboration officieuse s'établit entre les services allemands et français pour la poursuite des opposants au régime nazi. Cette collaboration se concrétise après la rencontre entre Oberg, commandant des SS et de la Police, et Bousquet, Secrétaire général de la Police de Vichy, en 1942. Dès lors, la répression prend une nouvelle envergure, la lutte contre le « terrorisme » mobilise de façon de plus en plus importante, les forces allemandes, Gestapo, et Wehrmacht et les forces françaises. Dans l'ordonnance du 10 juillet 1942 voulue par Oberg, on peut noter : « J'ai constaté que ce sont souvent les proches parents des auteurs d'attentats, des saboteurs et des fauteurs de troubles, qui les ont aidés avant ou après leur forfait. Je me suis donc décidé à frapper des peines les plus sévères non seulement les auteurs... mais aussi, au cas où ils seraient en fuite, les familles des criminels s'ils ne se présentaient pas dans les dix jours à un service de police allemande ou française. En conséquence, j'annonce les peines suivantes :

1. Tous les proches parents masculins, les beaux-frères et cousins des auteurs de troubles au-dessus de l'âge de dix-huit ans seront fusillés.
 2. Toutes les femmes parentes au même degré, seront condamnées aux travaux forcés.
- Les enfants de toutes les personnes ci-dessus, âgés de moins de dix-huit ans, seront confiés à une maison de redressement. »

La police de sécurité du Reich et le service de sécurité de la SS incarnent la terreur de l'idéologie national-socialiste. Ils sont déployés sur tout le territoire français en recevant le concours de la police française. La répression est la pierre d'angle de la collaboration. La lutte contre les maquis, les arrestations, les tortures et les déportations rythment la vie des individus engagés dans ces services chargés du maintien de l'ordre. Parmi les épisodes marquants, il faut noter que les rafles qui frappèrent les juifs au cours de l'été 1942 sont le résultat d'un travail commun entre l'appareil policier allemand et français.

Les documents sélectionnés illustrent cette collaboration étroite entre les services. Ils évoquent l'arrestation d'un officier aviateur, Pierre Colin, à Montpellier, en octobre 1943, dans des circonstances mal définies ; l'annonce de son exécution est signifiée le 21 février 1944. Ce rapport tend à montrer l'arbitraire qui prévaut durant cette période.

Pierre Laval, le maître d'œuvre de la collaboration

Document 21 Brochure présentant la politique de Laval ADH, 59 W 108

Pierre Laval, nommé ministre d'Etat le 23 juin 1940, milite pour l'obtention des pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Après la mise en place du gouvernement de Vichy, il devient vice-président du Conseil. La France s'engage alors dans une politique qui tient d'abord à la nécessité d'une entente franco-allemande ce qui signifie donner des gages de bonne volonté à l'Allemagne nazie et collaborer. Dans cet esprit, Laval prépare l'entrevue de Montoire entre Pétain et Hitler en octobre 1940. Il met aussi en place la politique de la Révolution nationale qui entraîne le changement des institutions françaises dans un sens autoritaire, c'est la fin de la démocratie. Un temps écarté du pouvoir, il est rappelé aux affaires en avril 1942 à la demande des Allemands. A partir de cette date, il cumule les ministères de l'Information, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Il mène alors une intense politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Dans un discours prononcé le 22 juin 1942, Laval précise : « Je souhaite la victoire allemande parce que sans elle, le bolchevisme demain s'installera partout ». L'instauration, après la Relève, du Service du Travail Obligatoire, l'aide apportée par la police parisienne à la rafle du Vélodrome d'hiver et plus largement l'implication du gouvernement de Vichy dans la déportation de juifs et la répression contre la Résistance, montrent à quel point il est aux ordres de l'occupant. A la fin de la guerre, Pierre Laval est jugé par la Haute Cour de justice. Il est condamné à mort et exécuté le 15 octobre dans l'enceinte de la prison de Fresnes.

La mobilisation des « Français aryens »

Document 22 Demande d'audience du délégué départemental de la Légion des Volontaires français au préfet délégué de l'Hérault, pour exposer les buts de l'association - ADH, 1000 W 411

La Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF) est créée à Paris le 5 août 1941. Elle est le symbole et l'organe de la collaboration militaire avec l'Allemagne nazie. C'est l'attaque allemande contre l'U.R.S.S., le 22 juin 1941, qui entraîne la création de cette force militaire française avec des soldats qui vont se battre sous l'uniforme allemand ; le gouvernement de Vichy n'ayant pas déclaré la guerre à l'U.R.S.S. Les motivations des hommes qui s'engagent sont nombreuses, la première étant de lutter contre le communisme, « en réunissant tous les Français aryens désireux de soutenir la politique du gouvernement ».

Le premier contingent, composé de 25 officiers et 800 hommes, arrive au camp de Déba (Pologne), le 8 septembre 1941. Par la suite, il est rejoint par environ 3500 hommes et une centaine d'officiers. Le gouvernement de Vichy donne toutes facilités juridiques et reste en contact direct avec le mouvement par l'intermédiaire des préfetures mais freine le recrutement. Quant au haut commandement allemand, il est plutôt hostile à l'engagement de Français sous l'uniforme allemand. Le nombre total de Français ayant servi est de l'ordre de 40 000 à 50 000 personnes.

Des mouvements autres que la LVF existent aussi, comme la Légion tricolore, créée le 22 juin 1942. Il existe même une unité française de la Waffen SS où s'engagèrent un grand nombre de miliciens. En août 1944, les derniers combattants de la LVF seront versés d'office dans la Waffen SS.

La Milice française, le principal outil de la répression

Document 23 Portrait de Joseph Darnand ADH, 59 W 108

Document 24 Affiche de la Milice française ADH, 1000 W 220

Document 25 Discours de Joseph Darnand prononcé à Vichy pour la création de la Milice française (30 janvier 1943) ADH, 59 W 7

Document 26 Carte d'identité de milicien, 1943 ADH, 59 W 102

Fondée le 30 janvier 1943 par l'Etat français, la Milice se veut une élite au service de la Révolution nationale sous la direction de Joseph Darnand. Véritable auxiliaire de la police allemande, elle va faire de la lutte contre la Résistance son combat prioritaire. Composée essentiellement de miliciens très zélés, souvent formés au sein du Service d'ordre

légionnaire (SOL), elle est au cœur des rouages de l'Etat. Investis d'une double mission de répression et de propagande active en faveur de « l'ordre nouveau », les miliciens multiplient les activités paramilitaires contre les réseaux de la Résistance, pratiquent fréquemment des exécutions sommaires, tout en aidant la police allemande aux opérations de quadrillage, d'interrogatoires... Au sein de la Milice, il existe une structure très virulente, la Franc-Garde, qui regroupe les éléments les plus aptes aux opérations de maintien de l'ordre, s'inspire de la SS.

L'état d'esprit du « milicien type »

Document 27 (1) et 27 (2)

«Nous avons foutu la Marianne en l'air», lettre d'un milicien au chef de la Milice dans l'Hérault (22 juin 1944) ADH, 181 J (non coté)

Cette lettre est un document exceptionnel. Elle a été adressée en juin 1944 à René Hoareau, le chef de la Milice dans l'Hérault. Ecrite par un milicien, qui avait sévi à ses côtés dans le département, elle nous permet de saisir à la fois la férocité et l'état d'exaltation prononcé de ces hommes issus de l'ultra collaboration. Il aborde son engagement dans l'Ain en mettant l'accent sur la bataille entre les Résistants et les miliciens sur la commune d'Illiat. Quelques citations extraites de la lettre nous donnent une très bonne illustration de son état d'esprit. Rendant compte de son combat contre les « terros » (c'est-à-dire les résistants, assimilés à des « terroristes » dans le langage des autorités de Vichy), il affirme être là pour « faire un grand nettoyage ». Il n'hésite pas à écrire : « ici nous faisons vraiment quelque chose, nous faisons la révolution ». L'auteur du courrier poursuit que « ces deux mois de baroud m'ont fait beaucoup de bien. Maintenant, je suis rôdé ».

Une politique systématique d'enfermement

Document 28 (1) et 28 (2)

Rapport sur la prison de la 32^e par Marcel Sollières – ADH, 1622 W 1

Document 29

Notice de déporté politique d'André Dau ADH, 13 W 182/1

Document 30

Le couloir des cellules de la caserne de la 32^e, photographie - CRHRD

Un des lieux de mémoire de la répression à Montpellier est la prison de la 32^{ème}, ancienne prison militaire qui devient le lieu d'enfermement de tous les opposants au régime. Le règlement est sévère, les cellules insalubres, la nourriture insuffisante et l'hygiène inexistante, les interrogatoires sont répétés et souvent musclés. L'itinéraire résistant d'André Dau le conduit, après son arrestation le 31 janvier 1944, d'abord au commissariat de police, puis à l'Intendance de police, et enfin, le 14 février 1944, à la prison de la 32^{ème} (actuellement cours Gambetta). Son témoignage relate des conditions de détention particulièrement dures et humiliantes (voir le témoignage à la fin du dossier).

Autres lieux de mémoire sont aussi la villa Saint-Antonin et la villa des Rosiers. Ces deux villas, situées avenue de Castelnaud, abritaient les activités de la Gestapo. La villa Saint-Antonin était le siège administratif de la Gestapo, où le colonel SS Anzmann et le capitaine Hinrichs dirigeaient les services chargés de la répression. Des pièces étaient réservées aux interrogatoires, souvent violents. Une plaque, avenue de Castelnaud, rappelle ce passé : « En ce lieu, qui fut de novembre 1942 à juillet 1944 le siège de la Gestapo, furent cruellement interrogés et torturés des centaines de résistants en préfiguration du peloton d'exécution ou de l'agonie lente des camps d'extermination nazie ». La villa des Rosiers, quant à elle, fut le lieu privilégié de tortures à la fois physiques et morales.

Située seulement à quelques dizaines de mètres de ces deux bâtiments, la caserne de Lauwe incarne une autre étape importante du calvaire enduré par les opposants du régime pétainiste. Elle a été réquisitionnée à partir de mai 1944 par les miliciens et leurs familles. Ces mercenaires, touchant des primes pour chaque suspect arrêté, commettent de nombreuses atrocités dans les caves, transformées en cachots. Des dizaines de cadavres seront retrouvés dans cet espace emblématique de la barbarie.

Notons également que bien des résistants étaient envoyés au camp de Compiègne (une ancienne caserne transformée en camp de transit) à destination d'Auschwitz-Birkenau. C'est le cas d'André Dau, arrivé à Compiègne le 9 mars 1944, qui partira pour Auschwitz et ensuite Buchenwald. Jusqu'au 28 août 1944, 54 000 personnes y sont internées : opposants au régime, élus, militants, communistes, syndicalistes, mais aussi Russes, Anglais et Juifs. Le 6 juillet 1942 part de Compiègne le 1^{er} grand convoi de résistants déportés politiques de France. Il emmène à Auschwitz 11 075 hommes, pour la plupart communistes : c'est le convoi dit des « 45 000 ». Ils ne seront que 122 survivants. A partir de 1943, les convois de résistants déportés se multiplient. Le camp sert aussi de réservoir pour désigner les otages que les Allemands fusillent pour frapper l'opinion publique.

L'arrestation de Herz Charpak, alias Georges Charpentier

Document 31

Notice individuelle de Herz Charpak, établie lors de son arrestation, le 10 août 1943 - ADH, 796 W 36

Document 32

Exemplaire de tract saisi sur Charpak à son arrestation - ADH, 796 W 36

Georges Charpak, prix Nobel de physique (1992), est arrêté le 10 août 1943 par les brigades spéciales de la police de Vichy, pour des actions de Résistance, alors qu'il est un jeune étudiant à Montpellier.

Fils de juifs polonais, Georges Charpak était arrivé en France à l'âge de sept ans. Brillant élève, il suit les cours de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis de Paris. En juillet 1942, les rumeurs qui circulent sur les rafles de juifs l'obligent à partir et à se réfugier dans le sud, avec sa mère. A Montpellier, il s'inscrit au lycée Joffre sous le faux nom de

Georges Charpentier et s'engage dans la Résistance. Charpak milite dans les jeunesses communistes, distribue des tracts aux chantiers de la Jeunesse, aide les réfractaires du STO à se cacher. Arrêté, emprisonné, il est condamné, le 23 décembre 1943, à deux ans de prison. Il est transféré à la centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne) où il rejoint d'autres résistants condamnés par les autorités françaises. En février 1944, le futur prix Nobel tente de s'évader, avec d'autres co-détenus, pour rejoindre les maquis. Condamné à mort par la cour martiale, il est livré, le 30 mai 1944, aux autorités allemandes et déporté à Dachau, puis dans le Kommando de Landsberg. Il en reviendra un an après.

Pierre Marty, un intendant de police fanatique

Document 33

Rapport de l'intendant de police Marty adressé au secrétaire général au Maintien de l'ordre sur les expéditions contre les maquis de l'Aveyron - ADH, 796 W 95

Pierre Marty a été nommé Intendant de police à Montpellier en octobre 1943. Lorsqu'il arrive dans la région, il a déjà la réputation d'un tortionnaire. Né en 1900, ce sympathisant royaliste déploie une très grande activité contre les adversaires de l'Etat français. Constamment en relation avec la police allemande, Marty est épaulé par une équipe de militants d'extrême droite dévoués. On parle souvent de la « brigade Marty ». Elle se signale par la cruauté de ses méthodes. Les arrestations arbitraires, le pillage, le chantage, la torture à l'électricité, les exécutions sommaires sont fréquemment employés. En outre, Pierre Marty et sa « brigade » mènent avec la Milice des opérations contre les maquis. Il les noyautent, utilise des indicateurs avant de lancer de grands coups de filet visant à détruire toutes les poches de résistance en Languedoc. Jugé à Toulouse en 1948, Pierre Marty sera condamné à mort et exécuté.

Les cours martiales, une arme de répression meurtrière

Document 34

Procès-verbal de jugement et d'exécution d'Antoine Mirallès, 14 mars 1944 ADH, 1043 W 171

Créées le 20 janvier 1944, les cours martiales représentent l'arme de répression légale la plus radicale et meurtrière adoptée par le régime de Vichy. Pour expéditives et sauvages qu'elles soient, elles ne relèvent pas du hasard, ne sont pas - comme on le croit - l'œuvre de quelques miliciens isolés. Au contraire, elles sont au cœur d'un système parfaitement réglementé, gérées de façon administrative et hiérarchique. Elles résultent d'une politique voulue et appliquée pour frapper fort à l'heure des affrontements les plus décisifs avec la Résistance. Rattachées au secrétariat du maintien de l'ordre, dirigé par Joseph Darnand, ces juridictions, sans sièges permanents et constituées au gré des circonstances, ont pour objectif de condamner à mort, suivant des procédures très rapides, les responsables d'attaques armées contre les partisans du régime en place. Dans le document joint, Antoine Mirallès fait partie des résistants exécutés dont le nom figure sur la stèle de la Madeleine.

Lieux de mémoire et de répression

Document 35

Stèle des fusillés de la Madeleine

La butte de tir de la Madeleine à Villeneuve-les-Maguelone fut le théâtre d'une tragédie qui coûta la vie à seize résistants de la région R3. Ils étaient tous très jeunes. Louis Plantade, 19 ans, et Antoine Mirallès, 21 ans, F.T.P, appartenaient au maquis Grandel. Ils seront fusillés le 14 mars 1944. Henri Garcia, 23 ans et Louis Bonfils, 23 ans, succombent sous les balles le 22 mai 1944.

Pris à la suite d'une tentative de sabotage de l'usine électrique et du pont de Castelnaud-Montpellier, trois membres des groupes Francs de Montpellier sont condamnés à mort par une cour martiale. Il s'agit de : Raymond Migliario, 17 ans, Jean-Marie Pitangue, 17 ans, Georges Pierrue, 23 ans. Ils seront fusillés le 31 mai 1944.

Le même jour, trois autres personnes subissent une exécution identique : Louis Rachinel, 31 ans, François Gaussien, 19 ans, Aimé Sauvebois, 23 ans.

Au cours d'une mission, manquée à la suite d'une dénonciation, six membres du groupe FTP de Perpignan sont arrêtés et condamnés à mort par une cour martiale : Roger Menuisier, 22 ans, gardien de la paix, René Senegas, 22 ans, Pierre Auriol, 38 ans, chauffeur, Gabriel Hispa, 30 ans, gardien de la paix, Joseph Sauri, 25 ans, cultivateur, Pierre Stroll, 22 ans, employé SNCF. Ils sont fusillés les 30 juin et 11 juillet 1944.

Document 36

Carte des maquis du Languedoc dans la Libération - Extrait de Gérard Bouladou, L'Hérault dans la Résistance (1940-1944), Nîmes, Lacour, 1992

L'historien Gérard Bouladou est l'auteur d'un travail pionnier sur la Seconde Guerre mondiale en Languedoc. La carte met en exergue les opérations menées par les Allemands contre les maquis héraultais.

Ce dossier ainsi que les documents présentés sont consultables et téléchargeables sur le site internet des Archives départementales.

<http://archives.herault.fr>

rubrique Apprendre et se divertir/activités culturelles et éducatives/Concours de la Résistance et de la Déportation

TÉMOIGNAGE

Février 1944 : l'arrestation d'André Dau et son transfert vers les camps

« Nous sommes alors transférés au commissariat de Police où le commissaire central, alerté, accueille Marty et sa bande, et se voit prié « d'aller s'occuper de ses affaires ». Dans le bureau du commissaire, prestement « réquisitionné », vont se dérouler les premiers interrogatoires...

J'ai l'honneur d'ouvrir le feu. Prié de dire la vérité dans mon intérêt, je suis invité à me déshabiller et à me mettre tout nu, à genoux sur une règle. J'entends Marty marmonner : « Cinquante coups chacun pour commencer... ». Ils sont trois, munis de longues lanières en cuir, trois sadiques que la flagellation excite. La douleur atroce des cinquante premiers coups fait place par la suite à un engourdissement progressif. Je ne sentirai pas le cent cinquantième : allongé, à demi inconscient sur le carrelage glacé, je ne réalise pas qu'ils me sautent sur le ventre puis me traînent jusqu'aux toilettes où je reste pendant l'interrogatoire de mes camarades. Revenu dans le bureau, je reprends mon petit couplet déjà servi à Chamalières : « Je suis réfractaire au STO ; je m'appelle André Dau et je vis d'expédients. » Mon état ne me permet pas d'aller plus loin. Marty n'insiste pas. C'est le départ.

Nous arriverons à l'aube à l'Intendance de Police de Montpellier et serons emprisonnés dans les cellules dotées d'un bas-flanc. J'y demeurerai allongé sur le ventre, les bras en croix, pendant trois jours, en attendant que mon maillot de corps, collé à mon dos sanguinolent, tombe en lambeaux. Nous subirons les jours suivants, un interrogatoire de routine par les services de Police Judiciaire ; le commissaire Jourda se contentera de nos déclarations.

Nos repas, venant d'un bar restaurant voisin, sont portés par deux hommes dont l'un a été employé à de menus travaux par mes parents. Il me procure de quoi écrire et va porter, à ma famille qu'il a tout de suite alertée, le message dans lequel je préviens mes camarades biterrois des informations que possède Marty et du danger encouru par la Résistance. Mes camarades réunis, dans leur cellule voisine, font de même grâce à un brigadier de Police de Sète en stage à Montpellier.

Le 14 février au soir, nous sommes tous menottés et prestement embarqués dans quatre Traction Avant qui, après un court trajet, font halte devant un grand portail sur lequel veille une sentinelle de la Wehrmacht ; c'est la prison allemande la 32e. Nous ne pouvons réprimer notre dégoût : « M...., ils nous ont livrés aux Boches ! » C'est là que je ferai la connaissance de Chapert, portant visiblement des traces de torture. Tous les prisonniers seront détenus dans les grandes cellules du premier étage, sauf Jean Billac et moi, mis au secret dans un bloc des cellules de la cour, réservé aux prisonniers dangereux. Nous occuperons la cellule 24, équipée d'une paillasse et d'une tinette. Nous meublons nos journées à mettre au point un système de déclaration commune. Nous serons soumis à une déposition devant les fonctionnaires de la S.A. qui, assez curieusement, semblent ignorer que nous occupons le même lieu de détention. Pour me récompenser d'avoir bien répondu aux questions (!), l'on me remet un colis que mes parents me font parvenir. Je pourrai ainsi faire l'échange du linge qu'il contient, notamment ma chemise ; comme celle que je porte habituellement possède un col muni de baleines, sachant que ma mère ne manquera pas de les enlever avant le lavage, je glisse, dans l'emplacement de l'une d'elles, un message bref sur un morceau de journal que je roule. Conservé pieusement par sa destinataire, il est en ma possession encore aujourd'hui...

Quelques jours après notre arrivée, tard le soir, nous entendons le bruit de l'ouverture de la porte du bunker des cellules. L'on ne peut s'imaginer le sentiment d'angoisse créé, dans le silence nocturne d'une prison, par le son d'une clé tournée dans une porte en fer, le grincement de celle-ci s'ouvrant, des pas martelés sur le béton et qui se rapprochent. La visite est pour nous : trois hommes en civil font irruption, une grêle de coups s'abat sur nous dans des hurlements en allemand. L'un d'eux pointe le canon de son revolver sur moi, me l'enfonce dans l'œil, en criant une bordée d'injures. Nous apprendrons plus tard qu'il s'agit de Mahren, le chef de la Gestapo de Montpellier auquel Marty nous a livrés.

Après qu'on nous ait fait baisser notre pantalon, une chaîne est introduite par les jambes, cadencée aux pieds puis reliée, par l'ouverture de la braguette, à une paire de menottes. Nous resterons ainsi jusqu'au jour du départ. Mais le génie du bout de ficelle et du fil de fer ne perd jamais ses droits. Mon pantalon est muni de passants, au niveau de la ceinture qui se déplace dans une boucle de métal ; vient l'idée de couper celle-ci en deux pour en faire une clef pour les menottes. Nous nous y employons, limant l'objet sur le béton du sol, et cela marche : ainsi, tous les jours, après le couvre-feu, nous pourrions ôter la menotte reliée à la chaîne et nous pourrions dormir allongés sur notre paillasse. Nous arriverons ainsi au 8 mars 1944. Le matin, nous faisons une toilette sommaire, nos cheveux sont coupés et notre barbe de trois semaines rasée. Nos chaînes ont été ôtées, mais les menottes sont maintenues ; nous sommes seuls, parmi nos camarades que nous voyons pour la première fois. Impression curieuse de voir des visages humains et amis, le sentiment de revenir dans un monde habité d'êtres civilisés... A la garde de Montpellier, nous montons dans un wagon de troisième classe dont les compartiments sont gardés par une sentinelle allemande. Nous arrivons ainsi, le 9, au camp de transit de Compiègne et sommes affectés, menottes enlevées, à un bâtiment de l'ancienne caserne. Nous pouvons circuler dans la journée pour rechercher des figures connues. Je tombe nez à nez sur « Rex », l'agent de police arrêté à Clermont-Ferrand ; il possède sur lui une importante somme d'argent et m'en donne une partie. Je fais la connaissance d'un responsable de bâtiment, un avocat de Montpellier, Vincent Badie. Nous pouvons écrire à nos familles, recevoir des colis, supputer les chances d'évasion. La vie s'écoule, rythmée par les horaires et la discipline du camp. Jeannot et moi sommes toujours ensemble, et je partage avec lui le seul colis de victuailles que je reçois, car il est coupé de tout depuis son départ du maquis de Saint-Junien.

Le 20 avril, nous sommes près de 1700 détenus appelés sur l'esplanade du camp où nous devons remettre un colis contenant nos affaires qui seront expédiés à nos familles, puis, après une fouille minutieuse, repartir dans des bâtiments qui paraissent être d'anciennes écuries et appelés camps C1, C5 et D. Là, sur la paille, nous passerons la nuit. Mon voisin

n'est autre qu'André Pavelet, dit « Villars », ex-chef régional du maquis R3, arrêté à Clermont-Ferrand. Le 27 au matin, gratifiés d'une boule de pain et d'un gros saucisson, nous sommes dirigés vers la gare ; nous traversons ainsi Compiègne. Une haie de parents, de femmes, d'amis s'est formée sur notre passage, chacun guettant le visage d'un être cher. A la gare de marchandise, gardé par des Chemises noires italiens, un train de wagons de marchandise (« hommes 40, chevaux 8 ») nous attend. Nous sommes littéralement enfournés à coup de bottes, de cravaches ou de crosses, à 120 par wagon dont la porte se referme dans un inextricable fouillis de corps humains chacun prenant soin de ne pas se trouver près de la tინette, mais plutôt à portée de la fenêtre du wagon pour y recevoir l'air du dehors.

Pour ma part, je m'installe dans le fond, contre une paroi dont les planches laissent passer un peu d'air et de lueur par une énorme fente. J'y demeurerai quatre jours et trois nuits durant lesquels la soif, l'asphyxie, la peur susciteront des disputes et des pertes de contrôle, malgré l'appel de certains à une forme de discipline pour établir un semblant d'ordre. Quelques-uns d'entre nous seront morts à l'arrivée, d'autres seront devenus fous. En cours de route, quelques camarades, disposant de quoi écrire, ont rédigé une liste de noms et adresses, et, à la traversée d'une gare, l'ont jetée par le vasistas du wagon dans le but d'alerter nos familles. Mes grands-parents ont soigneusement conservé la lettre du chef de la gare de Vitry-les-Reims qui a transmis le message.

Arrêt à Apolda. Les verrous de portes sautent et les panneaux s'ouvrent sur un quai bordé de S.S., mitraillettes au poing. L'interprète traduit les propos de l'officier S.S. : « Vous allez boire et vider vos tინettes. » Par le truchement de l'interprète, la question fuse : « L'eau, dans quoi ? » Méprisant, le nazi répond : « Dans vos bottes, vos souliers, votre seau à merde ! » Peu ou prou, la corvée s'organise, des seaux sont récupérés près des toilettes collectives, un baquet est ramené venant Dieu sait d'où, les récipients en tout genre auront permis de répartir la valeur d'un quart d'eau fraîche par personne. Les portes se referment brutalement ; le train reprend la course vers l'est. La chaleur redevient étouffante, l'odeur pestilentielle, les disputes, les plaintes, les râles contribuent à l'horreur de ce voyage démentiel... Le visage collé à la fente qui me dispense un peu d'air humide, je demeure étrangement indifférent à ce qui se passe autour de moi ; l'instinct de conservation me fait me raccrocher à ce qui me paraît essentiel dans l'instant qui passe : survivre.... »

Extrait de La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud) Témoignages. Textes recueillis par François Berriot, Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.164-166.

Dossier réalisé par les Archives départementales de l'Hérault

Rédaction : Philippe Secondy, Françoise Couderc, Ghislaine Bouchet

Recherches documentaires : Philippe Secondy, Martine Bourmaud (fonds de guerre), Carole Renard, Christophe Cordier (fonds sonores et audiovisuels)

Reproductions photographiques : Carole Renard, Christophe Cordier

Coordination générale : Ghislaine Bouchet, directrice des archives modernes et contemporaines

Avec la participation du Comité d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (président Jean-Pierre Hugon), et de Françoise Couderc, professeur du service éducatif du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez.

Edité par le Conseil général de l'Hérault/Département Archives et Mémoire/Mise en page et impression Atelier départemental des moyens graphiques 2010

Affiche et couverture : Archives départementales de l'Hérault, 91 J 15 (La Gestapo cadennassant la France) et 59 W 102 (carte d'identité de milicien).

Inspection académique de l'Hérault

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Tél : 04 67 91 52 54

Contact : 04 67 91 48 93
Roger Pérez
Bureau de vie scolaire
Service DEETAC (Direction des élèves, des établissements et de la Contractualisation)
roger.perez@ac-montpellier.fr

Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Place de la Liberté
34000 Castelnau-le-Lez
Arrêt tram ligne 2 : Charles de Gaulle
Ouvert lundi, mardi : 9 h/12h/13h-17h
Mercredi : 9h-13h/14h-18h
Jeudi : 9h-12h/13h-18h
Vendredi : 9h-12h/14-16h

Tél : 04 67 14 27 45
crhrd@cegetel.net

accueil du service éducatif : vendredi 9h-13h
francoise.couderc3@ac-montpellier.fr

Archives départementales de l'Hérault

2 avenue de Castelnau
34 000 Montpellier
Arrêt tram ligne 1: Corum ou Louis Blanc
Arrêt tram ligne 2 : Beaux-Arts
Ouvertes du mardi au vendredi de 9 h à 18 h
(lundi : permanence, uniquement documents réservés, 9 h- 18 h)

Tél : 04 67 14 82 14

accueil des groupes : sur rendez-vous
Régine Mazauric : rmazauric@cg34.fr
Brigitte Rambal : brambal@cg34.fr
Philippe Secondy : psecondy@cg34.fr

Montrer que certains qui n'ont rien appris et rien oublié se bercent de l'espoir que le régime démocratique n'a subi qu'un accident et que, si grave que soit celui-ci, il pourra revenir à nouveau avec ses facilités de vie. Il n'en est rien. La défaite de la démocratie en France est la dernière application d'un processus européen qui a pris la rigueur d'une loi historique.

Nulle part en Europe, le régime démocratique n'a pu résister à une expérience prolongée. Il est significatif d'un grand républicain GAMBETTA et eût au soir de sa vie la prescience de l'échec de la cause démocratique dont il a du reste analysé avec difficulté les causes.

Dans une lettre, récemment publiée, qu'il écrivait, le 12 août 1882, il disait : " Nous allons crouler dans les bas-fonds de l'en-
" vie démagogique, plus nous avancerons en âge et plus la république
" avec ses tendances décentralisatrices, ses préjugés démocratiques
" poussés à l'excès, verront se dissoudre ses forces et ses ressources
" en soldat et en argent.

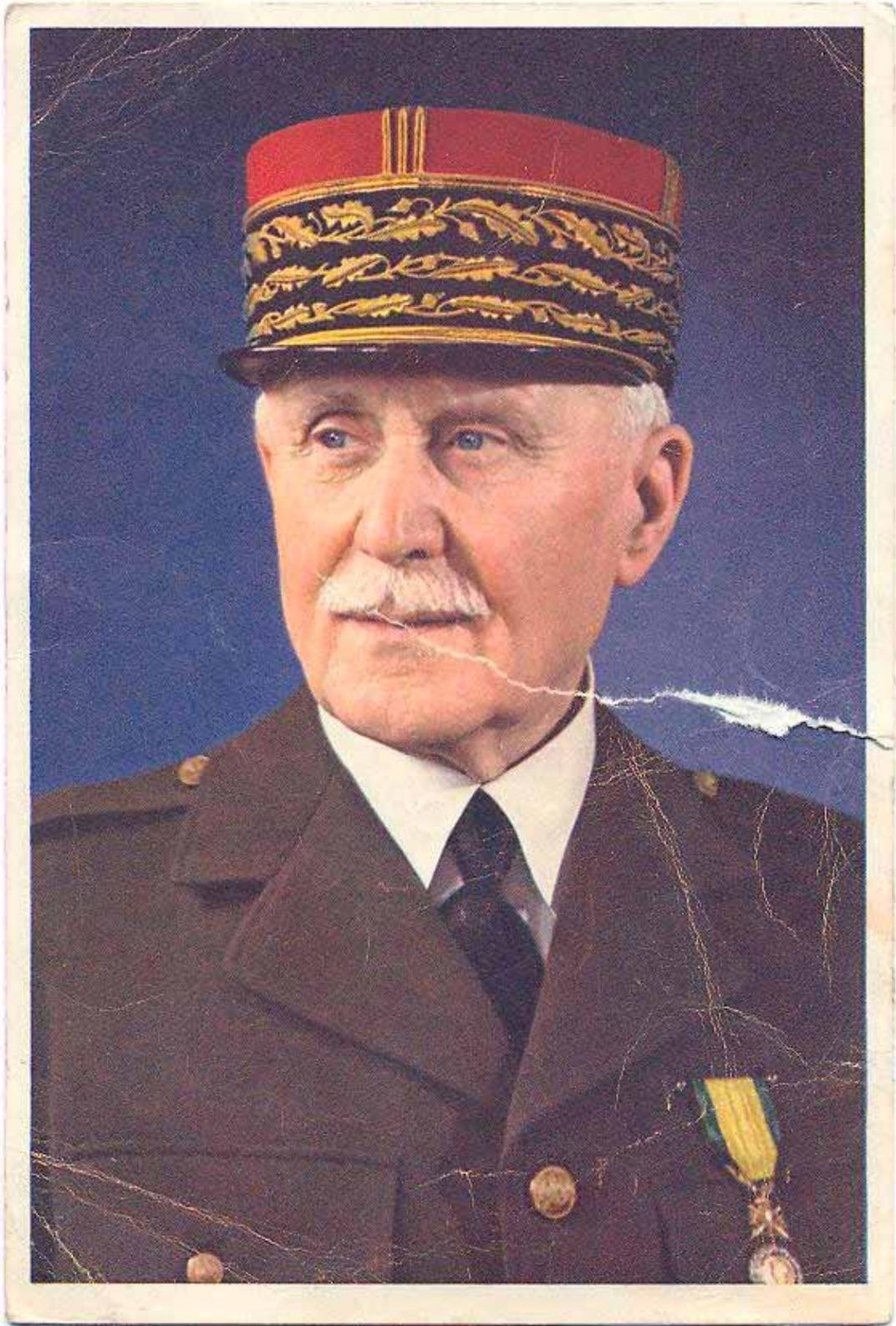
" L'égalité, c'est-à-dire pour l'armée, l'indiscipline, et
" l'incohésion; la liberté, c'est-à-dire, la critique poussée jusqu'au
" dénigrement et la calomnie, contre les chefs et les lois de répression
" la fraternité, c'est-à-dire le cosmopolitisme; la bêtise internationa-
" le nous dévoreront et au bout de quelques années nous jetteront comme
" une proie facile sous les pieds des teutons unis aux latins d'outre-
" monts."

" Tu vois que je ne me fais pas d'illusion sur l'avenir à moi-
" qu'un soubresaut, une grande émotion ne viennent à se produire, que ce
" " peuple ne s'indigne à la fin contre tant de lâcheté et de folie et
" ne reprenne ou plutôt ne retourne le chemin de la force et de la
" sagesse politique dont on l'a astucieusement dépourné."

Malheureusement notre peuple n'a pas eu ce soubresaut souhaité et il a fallu la défaite pour l'obliger à reprendre le chemin de la sagesse. Par bonheur il a trouvé un guide dans la personne du Maréchal FETAIN qui tout récemment encore par le magnifique message qu'il a

adressé à l'occasion du 110^{ème} anniversaire de la naissance de
MISTRAL, a montré que la résurrection française devait se préparer
dans le cadre du traditionalisme provincial.

C'est en se penchant vers ses racines que la France préparera
l'épanouissement de demain.



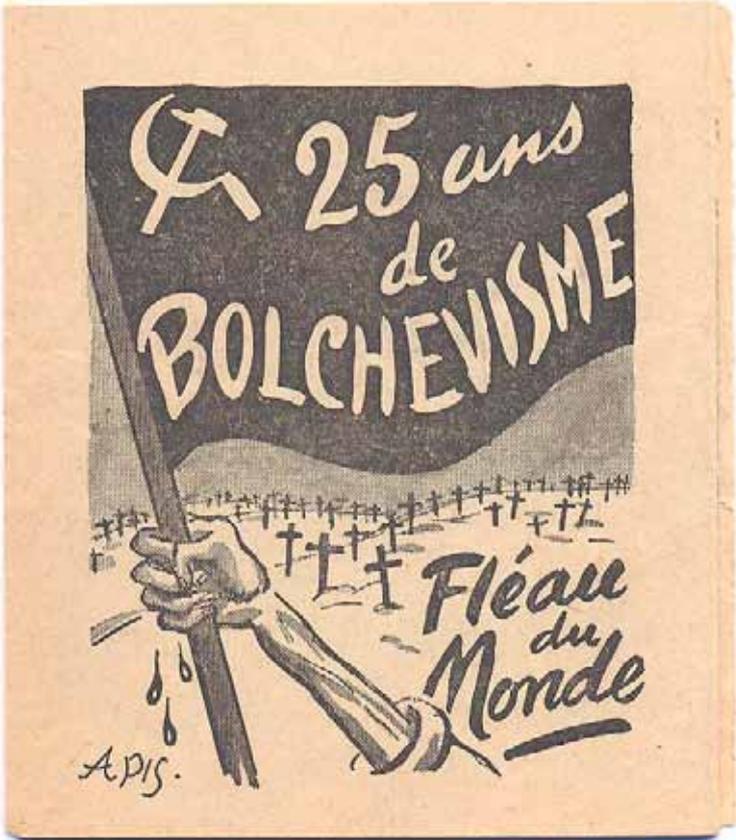
N O T I C E

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

- 1°) Nom et prénoms : ...B.A.D.I.E... Vincent...
- 2°) Age et situation de famille : 40 ans, marié, sans enfant
- 3°) Domicile
 - actuel : 33 Grand Rue Montpellier
 - éventuellement antérieur :
- 4°) Profession actuelle : ..avocat, barr. au. de Montpellier
- " précédentes : .." .."
- 5°) Situation militaire : ..officier de réserve, a. été mobilisé, n'a pas combattu
- 6°) Situation de fortune : ..le produit de son cabinet ..120.000 francs par an..
- Sociétés dans lesquelles il a des intérêts : ..Vignobles algériens...
- 7°) Récréations Françaises : ..aucune
- 8°) Confession religieuse :catholique.....
- 9°) Mandats publics exercés avant le 11 juillet 1940 (Mandats législatifs, départemental, communal, etc)
 - ... Maire de Paulhan.....
 - ... Conseiller Général de l'Hérault ..
 - ... Député de Montpellier.....

- 10°) Partis ou groupements auxquels l'intéressé a appartenu avant le 11 Juillet 1940 et, le cas échéant, fonctions exercées, rôle joué et tendances manifestées au sein de ces partis ou groupements sur le plan local : Membre du groupe Ral et Ral Socialiste... ralliait les diverses tendances qui se manifestaient dans le parti
- 11°) Partis ou groupements auxquels l'intéressé a appartenu depuis le 11 Juillet 1940 et, le cas échéant, fonctions exercées et rôle joué au sein de ces partis ou groupements : Aucun
- 12°) Mandats publics exercés depuis le 11 Juillet 1940 : Aucun
- 13°) Loyalisme à l'égard du Maréchal : ne prend aucune position
- 14°) Position à l'égard du Gouvernement
- a) sur le plan extérieur : opposé
- b) sur le plan intérieur : attentiste
- 15°) Rapports avec le Préfet :
- 16°) Influence conservée à l'intérieur du département. très grande

17°) Observations générales : depuis son vote de défiance au gouvernement actuel a regroupé tous les espoirs des éléments de gauche qui jusqu'alors étaient opposés à sa politique. Il n'a rien fait pour dissuader ses nouveaux amis. A assuré la défense d'éléments communistes. Ses intimes prétendent qu'il continue à entretenir des relations intimes avec Georges Bonnet.



La doctrine de
la haine...



...issue
de cerveaux juifs.

...propagé par
un fou...



...contamine le Monde

par elle les
combattants"
sont poignardés.



... dans le dos. (mutineries
de 1917)

APPEL à la population

Des actes de sabotage ont été constatés aux installations des troupes d'opérations. Ce sont des gestes stupides et criminels.

M. le Commandant en chef des troupes d'opérations a bien voulu m'assurer qu'aucune mesure coercitive ne sera prise actuellement contre la population civile.

Toutefois, les coupables seront activement recherchés et, en cas de découverte, frappés d'une sanction exemplaire.

J'adresse un pressant appel à toute la population du département afin qu'elle facilite la tâche de l'Administration en ces heures difficiles et qu'elle apporte toute l'aide désirable aux services de police pour assurer la répression de tels faits et empêcher qu'ils se renouvellent.

Ils ne doivent pas se reproduire. La sécurité de chacun en dépend.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ÉTAT FRANÇAIS

SOUS-PRÉFECTURE
DE

BÉZIERS

BUREAU

OBJET

BÉZIERS, LE 17 SEPTEMBRE 1941

*Le Sous-Prefet de Beziers*

à Monsieur le Préfet Régional

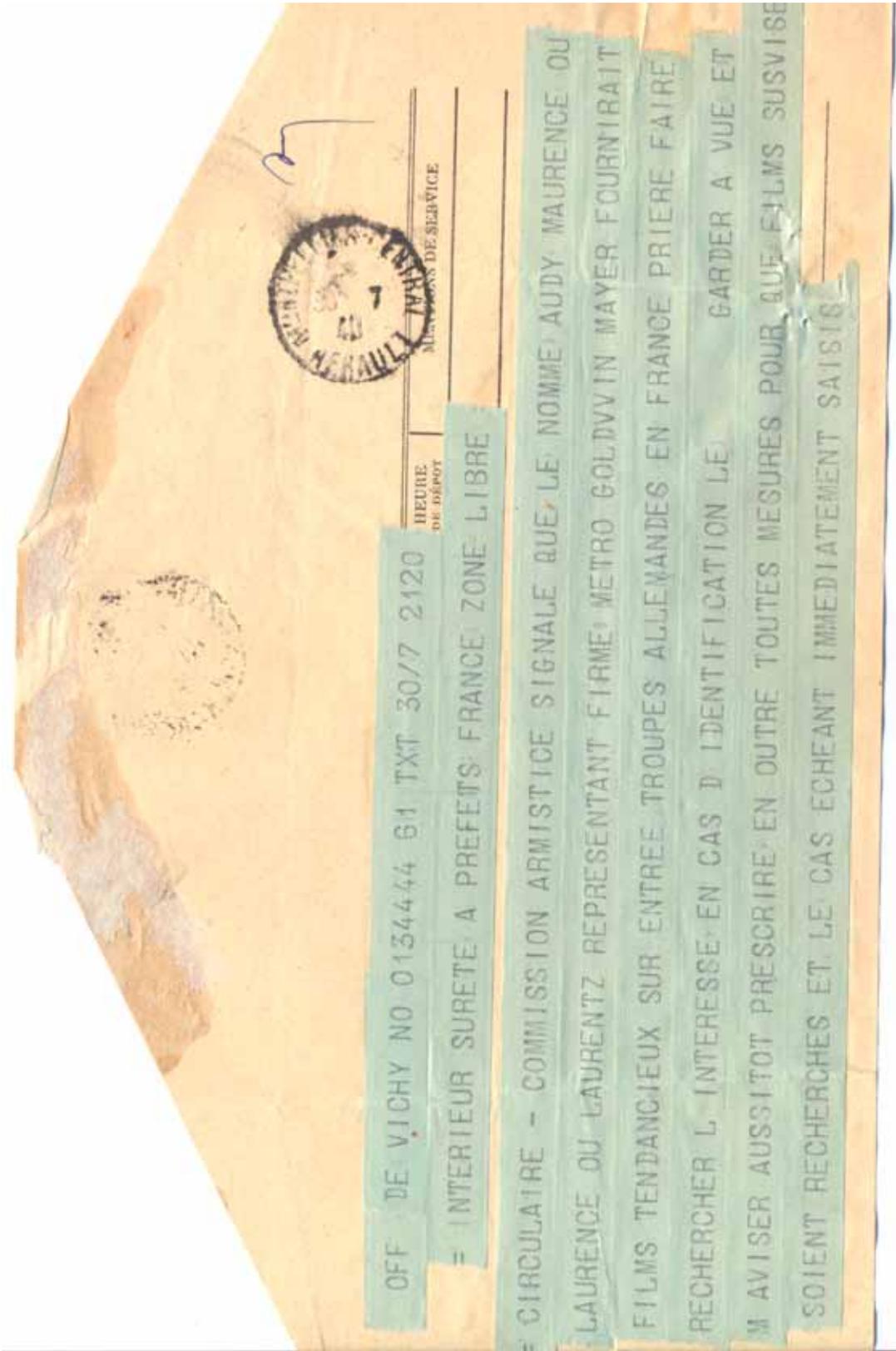
(Cabinet)

OBJET : Incidents à Florensac

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les incidents relevés dans le rapport de gendarmerie ci-joint ont fait l'objet d'une enquête et d'un rapport de M. le Commissaire Spécial à SETE.

Ce qu'il faut en retenir, c'est que M. LAFFONT est un exalté qui pourrait éventuellement être dangereux et dont l'action devra être surveillée.

Il est incontestable que FLORENSAC a été une commune rouge. L'ancien Conseil Municipal a été dissous et remplacé par un nouveau que j'ai installé moi-même ; ma réception, par le nouveau Conseil Municipal et la population, a donné lieu à une grande manifestation patriotique qui a obtenu le plus grand succès.



OFF DE VICHY NO 0134444 61 TXT 30/7 2120

HEURE DE DÉPÔT

NUMÉROS DE SERVICE

INTERIEUR SURETE A PREFETS FRANCE ZONE LIBRE

CIRCULAIRE - COMMISSION ARMISTICE SIGNALÉ QUE LE NOMME AUDY MAURENCE OU LAURENCE OU LAURENTZ REPRESENTANT FIRME METRO GOLDVWIN MAYER FOURNIRAIT FILMS TENDANGIEUX SUR ENTREE TROUPES ALLEMANDES EN FRANCE PRIERE FAIRE RECHERCHER L INTERESSE EN CAS D IDENTIFICATION LE GARDER A VUE ET M AVISER AUSSITOT PRESCRIRE EN OUTRE TOUTES MESURES POUR QUE FILMS SUSVISE SOIENT RECHERCHES ET LE CAS ECHEANT IMMEDIATEMENT SAISIS

VICE-PRÉSIDENCE
DU CONSEIL

Montpellier, le 12 8 1943

Contrôle de Presse
et Censure

Section Principale
MONTPELLIER

9, Boulevard Sarrail, 9

Téléph. 50-81

4-222

Le Chef de la Section Principale
du Contrôle des Informations de Presse

à Monsieur le Préfet de
l'Hérault

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un
article: "Un pain qu'il
ne faut pas manger"
devant paraître dans _____

et vous prie de bien vouloir me donner votre avis au sujet de
cette publication.

Chef de la Section Principale du Contrôle

Prière de bien vouloir ^{des} Informations de Presse de Montpellier,
nous faire retour de
l'épreuve transmise.

RAPPORT MENSUEL
 =====

Le 29 Janvier 1942.

- 1 -

de la

COMMISSION DE CONTROLE
 TELEPHONIQUE DE MONTPELLIER.

SECRET

 N° 34 Exempleire N° 5.

Le présent RAPPORT est basé sur un total d'environ 13.600 communications surveillées entre le 26 ~~Janvier~~ ^{Décembre} 1941 et 25 Janvier 1942, dont....867 interceptions retenues.

Un total de ...229 écoutes ont fait l'objet d'un envoi aux administrations intéressées en vue de leur EXPLOITATION.

Destinataire:
 Mr. le Préfet de l'Hérault

| |
|----------------------|
| PRÉFECTURE RÉGIONALE |
| 2 FEV 1942 |
| N° |

I.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES ANTI-NATIONALES SOUS TOUTES
 LEURS FORMES.

a) COMMUNISME.

L'inscription.. " PUCHEU le traître ".. a été remarquée à MONTPELLIER, Rue du Général Riu.

Quelques phrases écoutées à la suite des troubles de SETE permettent de se rendre compte, que les COMMUNISTES les exploitent pour jeter le trouble et déchaîner les passions. "...Les riches disposant d'argent et de temps sont heureux, ils peuvent aller se ravitailler à la montagne..."

 II.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT DE L'OPINION.
 =====

A) ZONE LIBRE

I°) Evènements intérieurs.

Sur le MARECHAL: "...Il est épatant, formidable, splendide et très jeune..."

"...Son dernier discours n'a pas satisfait les ALLEMANDS et la PRESSE PARISIENNE ne l'a pas reproduit.

.....

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ÉTAT FRANÇAIS.

| | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| COPIE SPECIAL MONTPELLIER | N° 900 DATE 1-2-41 |
|---------------------------------|-----------------------------|

Direction Générale de la
Sûreté Nationale.Direction de la Police du
Territoire et des
Étrangers.

7ème Bureau

Vichy, le 4 Février 1941.

78
VALE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INTÉRIEUR
à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Il résulte de renseignements qui me sont parvenus de source sérieuse qu'une recrudescence de l'activité de certains éléments extrémistes pourrait se manifester dans les premiers mois de cette année.

Il est possible, d'autre part, que ce mouvement ait des répercussions dans les camps d'internés civils français ou étrangers ou séjournant vous ne l'ignorez pas, des propagandistes résolus et nombre d'individus dont le reclassement social est actuellement impossible et qui, embrigadés par les organisateurs d'un mouvement séditionnaire constitueraient un danger grave pour l'ordre public.

Il a été décidé, dans ces conditions, de resserrer les mesures de contrôle déjà en vigueur et de prévoir une collaboration plus étroite des divers services responsables de l'ordre public.

I^o - MESURES DE CONTRÔLE :

(I)

a) Censure du courrier - permissions - visites.

Vous voudrez bien vous assurer que le contrôle des correspondances est rigoureusement effectué à l'arrivée et au départ. Il y aura lieu de saisir et de communiquer, pour avis, toute correspondance ayant trait à des questions politiques, ainsi bien entendu, que les tracts, libellés, consignés, etc... de même devront être saisis les textes incompréhensibles paraissant rédigés en langage convenu.

Ce contrôle sera étendu aux envois quelle qu'en soit l'origine, destinés aux internés.

Les permissions ne seront accordées qu'à titre exceptionnel, lorsqu'elles seront justifiées par des motifs graves de famille.

VISITES : Les autorisations de visite ne doivent être accordées qu'aux proches parents des internés. Si pour un cas exceptionnel, vous étiez amené à déroger à cette règle il y aurait lieu de faire vérifier l'identité du visiteur et de lui faire préciser très exactement les motifs de sa visite.

Les objets, papiers, valeurs apportés par des visiteurs et destinés aux internés ne devront, en aucun cas, être remis de la main à la main. Ils seront déposés au Bureau du Directeur du camp avec mention du nom du destinataire. Cette dernière disposition devra recevoir une application rigoureuse.

Toujours à ce sujet, je vous rappelle que les Délégués de groupements privés d'assistance doivent avoir été accrédités par mon département ou par vous-même; cette règle ne souffre pas d'exception.

(I) Dans le cadre des instructions générales qui vous ont été adressées relativement à la surveillance et à la Police des camps.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Prestation de Serment de Messieurs les Préfets

à Monsieur le MARECHAL DE FRANCE, Chef de l'Etat

en présence de l'AMIRAL DE LA FLOTTE,
Vice-Président du Conseil
et des MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Monsieur *le Préfet Régional de Montpellier*

voudra bien occuper la place n° 0213 à 10 heures

HOTEL DE VILLE DE VICHY, Jeudi 19 Février 1942.

==== Cette carte sera rigoureusement exigée à l'entrée ====

" Je jure fidélité à la personne du Chef de l'Etat et m'engage à exercer mes fonctions pour le bien de l'Etat selon les lois de l'honneur et de la probité."

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SÛRETÉ NATIONALE

Commissariat
des
Renseignements Généraux
de Montpellier

Montpellier

le 26 Octobre

1942

RECEVU
N° 27 OCT. 1942

N° 5671-J.C./J.R.

Le Commissaire Principal
Chef du Service des Renseignements Généraux
de Montpellier

à Monsieur le Préfet de l'Hérault
Cabinet

Montpellier

le huit du 10 au 11 octobre des tracts définissant son rôle social et son mouvement.

QUESTIONS CONCERNANT LA POLICE-Le lundi 12 Octobre, M. René Bouquet, secrétaire général à la Police est venu à Montpellier recevoir le serment de fidélité des hauts fonctionnaires de la Police et des G.M.R. de la Région de Montpellier. Les diverses cérémonies qui ont eu lieu à cette occasion ont produit une excellente impression sur la population qui assista nombreuse au défilé des gardiens de la paix et des G.M.R. et admira leur bonne tenue ainsi que le matériel moderne, notamment les voitures d'alerte dont ils disposent.

L'allocution énergique du nouveau Préfet Régional, M. Montebeyrie eut sur le public un retentissement favorable.

2° PARTIE-
INFORMATION ET PROPAGANDE.

Au cours du mois écoulé, la propagande gouvernementale s'est exercée principalement dans le sens de la Réserve.

Dans les villages et dans les usines des conférences ont été faites par M.M. Vanellebon et Torrès, par les Inspecteurs du Travail et les chefs d'entreprises.

MONTPELLIER, le 3 FEVRIER 1942

SK/FG
n° 5I

Monsieur Serge KROTOFF
Chef de la Police
des Questions Juives
Délégué à la Région de
MONTPELLIER

à Monsieur le Directeur
de la Police des Questions Juives
en Z.N.O.
V I C H Y

Origine : P.Q.J. MONTPELLIER

Affaire : Association Juive - Judéo-communiste

Lieu : Région

R A P P O R T

Renseignements provenant de source sûre et sans recoupements.

Des personnes juives faisant en chemins de fer des voyages fréquents entre toutes les chefs-lieux de préfectures de la région rencontrent dans les gares qu'ils parcourent d'autres personnes qui les attendent sur le quai et à qui ils remettent des tracts imprimés et des tracts polycopiés.

Tracts imprimés. J'ai pu me procurer un exemplaire. Il s'agit de "COMBAT", Edition de Décembre 1941, exemplaire n° 2.

Tracts polycopiés. Je cherche actuellement à m'en procurer quelques uns.

D'après les conversations entendues dans les trains, il s'agirait d'équipes de liaisons apportant le mot d'ordre des équipes locales. Ces équipes locales seraient, paraît-il, affiliées aux groupes de combat communistes.

L'enquête continue.

1106



Taisez-vous! 10 bis 101
Méfiez-vous!

même des amis qui se disent bien informés



PARLER SANS DISCERNEMENT

C'EST RÉPÉTER



PARLER SANS DISCERNEMENT
NUIRE A LA FRANCE



PARTI POPULAIRE FRANÇAIS

PRÉSIDENT-FONDATEUR
JACQUES DORIOT



SIÈGE CENTRAL

14, Rue Lanne, 14

SAINT-DENIS

Tél. Plaines 13-64.

PERMANENCE PARISIENNE

30, Rue du Quatre-Septembre

PARIS (2^e)

Tél. Opéra 22-72

Béziers le 13 Juillet 1942

Monsieur le Sous Préfet
de Béziers

Béziers

Monsieur le Sous Préfet,

J'ai l'honneur de Vous faire connaître que conformément aux ordres reçus du Chef du Parti, je mets à votre disposition tous les militants disponibles pour la journée de demain 14 Juillet, pour Vous aider à empêcher et réprimer toutes manifestations gaullistes qui pourraient se produire dans notre Ville, conformément aux ordres transmis par la radio de Londres.

Je vous informe également que j'adresse la même lettre à Monsieur le Président de la Section locale de la Légion Française des Combattants.

J'ose espérer que conformément aux ordres du Maréchal aucune manifestation n'aura lieu, mais s'il en était autrement je Vous réitère que nous sommes à votre entière disposition, à notre permanence 38 Rue Mairan, de 14 heures à 18 heures.

Veillez agréer, Monsieur le Sous Préfet l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Secrétaire Fédéral du Biterrois

Jean Mounié
2 Rue Solférino
Béziers

*Le Maréchal
je ne fais pas
mille fois !!*



PARTI POPULAIRE FRANÇAIS *copie* **1942**
CARTE DE CONTRÔLE CORPORATIF
CHEF : JACQUES DORiot

Nom et prénom _____
Adresse : LE BOULOU (Pyr-Or)
Profession : Electricien
Entreprise : Personnelle
N° 76-84 (N° de la carte du Parti)

à classer

REGION de MONTPELLIER

MONTPELLIER, le 9 Octobre 1943.

Intendance de Police-----
Commissariat Central de Police

LE COMMISSAIRE CENTRAL

n° 22.622

à Monsieur le PREFET REGIONAL.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'ayant appris que des coups de feu avaient été tirés hier Vendredi, 8 Octobre 1943, dans la rue Pasteur, j'ai chargé M. GILOUX, Commissaire de Police du 1er arrondissement, de procéder à une enquête, de laquelle il ressort ce qui suit :

Le 8 Octobre, vers 13 heures 30, 4 hommes sont entrés dans l'immeuble portant le n° 9 de la rue Pasteur qui comprend 4 étages et qui est formé de deux ailes qui limitent une cour intérieure. Deux d'entre eux ont pénétré à l'intérieur de cet immeuble, et la concierge a pensé qu'ils se rendaient chez le propriétaire. Les deux autres sont restés dans la cour. Pendant que ces derniers attendaient, la concierge ne s'en est pas occupé et est ensuite sortie pour se rendre une visite en ville.

45 minutes plus tard environ, vers 14 heures 15, le propriétaire de l'immeuble qui était occupé à un garage situé au rez-de-chaussée de l'autre aile du bâtiment, a vu redescendre les deux hommes accompagnés d'un autre individu et d'une jeune femme. Ils ont quitté l'immeuble avec ceux qui attendaient dans la cour. Il n'a pas prêté autrement attention et n'a pas pu préciser leur signalement. Entre temps, une voiture stationnait devant le n° 7 de la rue Pasteur.

Vers la même heure, un témoin, le sieur MIGNON, 13, rue Tour Gayraud, passait à bicyclette rue Pasteur, venant de l'Avenue Bouisson Bertrand et se dirigeant vers la rue Nozeran. Au début de la rue, il a aperçu un homme tenant une bicyclette à la main et paraissant attendre. Une voiture automobile, la même que celle déjà vue rue Pasteur stationnait presque à l'angle de la rue Pasteur, en face la villa "Fant aisie", 28, Avenue Bouisson Bertrand.

L'attitude de l'homme lui paraissant bizarre, M. MIGNON s'est retourné tout en marchant pour voir ce qu'il faisait. Tout à coup, il a entendu un bruit de vélo tombant à terre et il a vu l'homme qui avait jeté sa machine sur le sol se mettre à courir poursuivi par deux individus qui criaient "Halte".

Inquiet, il a forcé l'allure pour tourner le coin de la rue Nozeran. Trois coups de feu ont alors éclaté et deux balles ont sifflé près de lui.

Attirés par le bruit, des gens sont sortis, notamment Madame GROUDCAILLE, 17, rue Farge et Madame SABOURNIN, rue Cardinal de Cabrières, employées à l'atelier des Textiles du Midi, 4, rue Pasteur. Elles ont vu l'homme qui était tombé à hauteur du n° 4 empoigné aux épaules par ses poursuivants qui l'ont rapidement entraîné vers la voiture dans laquelle ils l'ont poussé et la voiture a démarré aussitôt.

...../

...../

Un rémouleur se trouvait également dans la rue au moment de cette arrestation.

A hauteur du n° 4 on distingue sur la chaussée deux traces laissées par l'homme qui paraît avoir glissé sur les talons en tombant. On ne voit pas de trace de sang et on ne peut préciser s'il avait été atteint par un projectile.

Aucune indication précise n'a pu être recueillie sur son signalement, sauf qu'il semblait plus grand et plus fort que les assaillants.

La voiture serait une automobile de marque Peugeot 302 ou 402 de couleur noire, immatriculée 14.. G.P.4.

La maison située 5, rue Cronstadt qui barre la rue Pasteur porte sur sa façade deux points d'impact de balles dont l'une à 1 m 80 environ de hauteur et l'autre à 1 m 20. Les balles n'ont pas été retrouvées car elles ont dû ricocher dans un petit jardin qui se trouve devant la maison.

Les deux personnes arrêtées au n° 9 seraient : un nommé COLIN se disant officier aviateur, plutôt petit et mince, vêtu généralement de gris et une jeune femme dont on ignore le nom, qui lui rendait souvent visite et serait étudiante en médecine ou aurait une profession médicale. Elle portait habituellement un manteau vague beige clair et un sac en cuir suspendu à l'épaule.

Le propriétaire de la maison signale que COLIN portait un petit paquet à la main en sortant.

Enfin, un nommé DAVANIER, ancien brigadier de la police municipale, employé au centre de confection de colis aux prisonniers rue Nozeran qui, de par ses fonctions, est en relations avec les services de la "GESTAPO" qui occupent la villa "Fantaisie" 28, Avenue Bouisson Bertran, s'est renseigné auprès du personnel de ces services.

Il a ainsi appris sans autre précision que l'arrestation aurait été opérée par des services de police allemande, différents d'ailleurs de la "GESTAPO".

La Section Judiciaire a été alertée et s'est rendue sur les lieux.

L. COMMISSAIRE CENTRAL,
signé : MENARD.

DESTINATAIRES : MM. le PREFET REGIONAL
PREFET DELEGUE
INTENDANT REGIONAL DE POLICE (Sécurité Publique)
PROCUREUR de l'ETAT FRANCAIS
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE - Chef du Service régional
des Renseignements Généraux.
COMMISSAIRE de POLICE, Chef du Service de la Section
Judiciaire.

N° 6518 Pol/R - Copie transmise à M. le CHEF du SERVICE des RELATIONS
FRANCO-ALLEMANDES.

MONTEPELLIER, le 12 Octobre 1943.

P/LE PREFET REGIONAL
Le Chef de Bureau du Cabinet,

H. H. Vidief

MONTPELLIER

26 avril 1944.

SRFA-JM/YS

OBJET. - Arrestation de M. Pierre COLLIN par les autorités allemandes.

Madame,

J'ai l'honneur de vous communiquer une copie du jugement de condamnation à mort de M. Pierre COLLIN, exécuté le 21 février 1944.

Agrées, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

P. LE PREFET DELEGUE,
LE CHEF DE CABINET,

signé : GILLY.

Madame COLLIN,
4, rue de Verdun,
MONTPELLIER.

Gericht des Kommandanten
des Heeresgebietes Südfrankreich
St.L.Nr. 596/43.

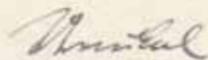
Lyon, den 21. Februar 1944.

An den
Herrn Präfekten
in Montpellier.

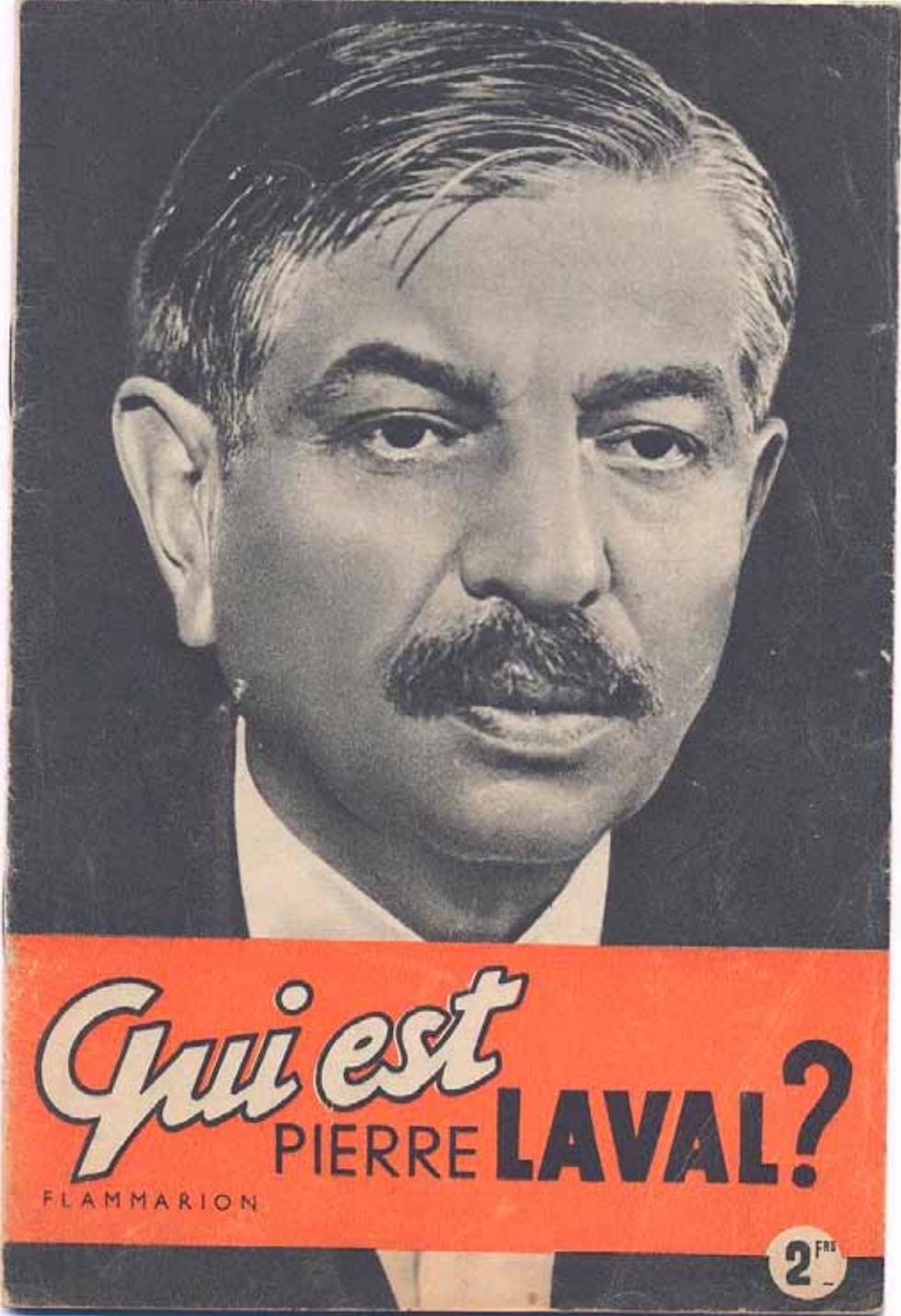
Die französischen Staatsangehörigen

- 1.) Pierre Colin, ehemaliger Major, geboren am 11 August 1900
in Toul, zuletzt wohnhaft in Montpellier, 4 rue de Verdun,
- 2.) Louis Maurel, Chefingénieur à la Production Industrielle,
geboren am 9. August 1907 in Marseille, zuletzt wohnhaft in
Montpellier, Clos Durand, Chemin de bon Accueil,
sind durch das Urteil eines Kriegsgerichts vom 17. Januar 1944
wegen Feindbegünstigung zum Tode verurteilt worden
Das Urteil wurde heute vollstreckt.

I.A.



Kriegsgerichtsrat.



Qui est
PIERRE LAVAL?

FLAMMARION

2^{FR}



LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS CONTRE LE BOLCHEVISME

TÉLÉPHONE 33-95

MONTPELLIER, le 4 JUIN 1943.

Place de la Comédie
(1 bis, Rue de Verdun)

Monsieur le Préfet Délégué,
de MONTPELLIER.

Monsieur le Préfet Délégué,

Chargé de la mission de diriger le Bureau départemental de l'Hérault de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une très prochaine audience aux fins d'exposer les buts poursuivis par la L.V.F. et les moyens que je me propose d'employer pour les réaliser,

Ces buts sont de deux sortes: d'une part, recruter des Engagés Volontaires pour la lutte menée par les puissances européennes contre l'U.R.S.S. ; d'autre part, constituer l'association des amis de la L.V.F. réunissant tous les Français aryens désireux de soutenir la politique du gouvernement en apportant leur appui moral à nos combattants du Front de l'Est.

quant aux moyens, ce sont ceux que peut mettre en oeuvre une active propogande, que je ne peux pas entreprendre sans vous en avoir informé et avoir été honoré de votre approbation.

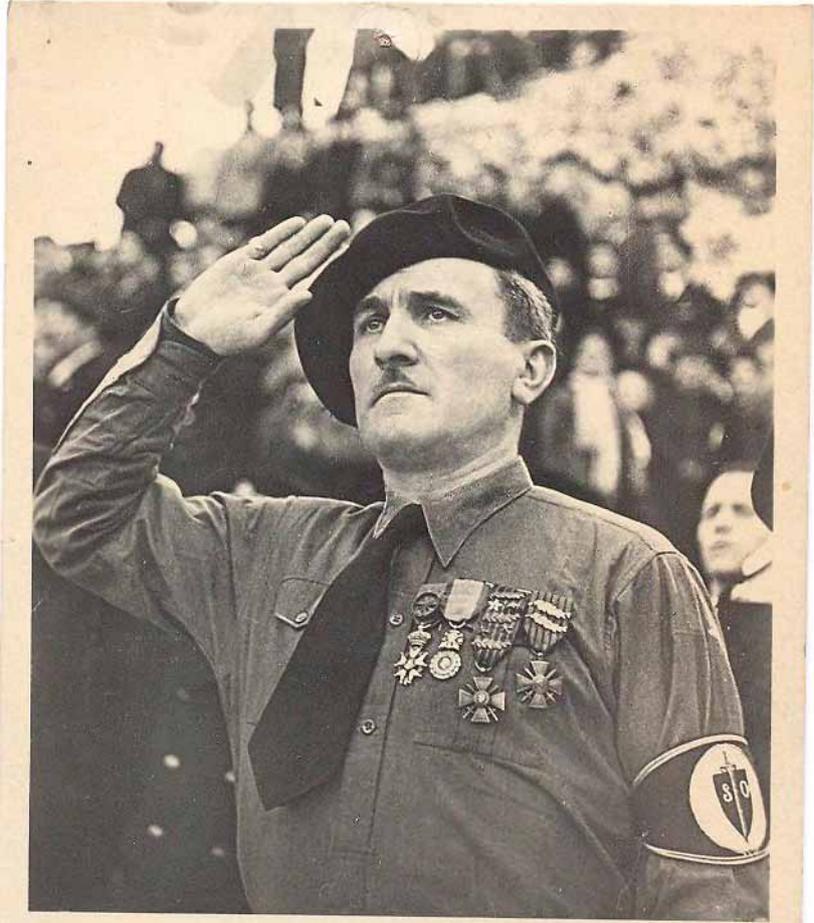
Prêt à me rendre à votre convocation,

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Préfet Délégué, l'expression de mes sentiments respectueux.

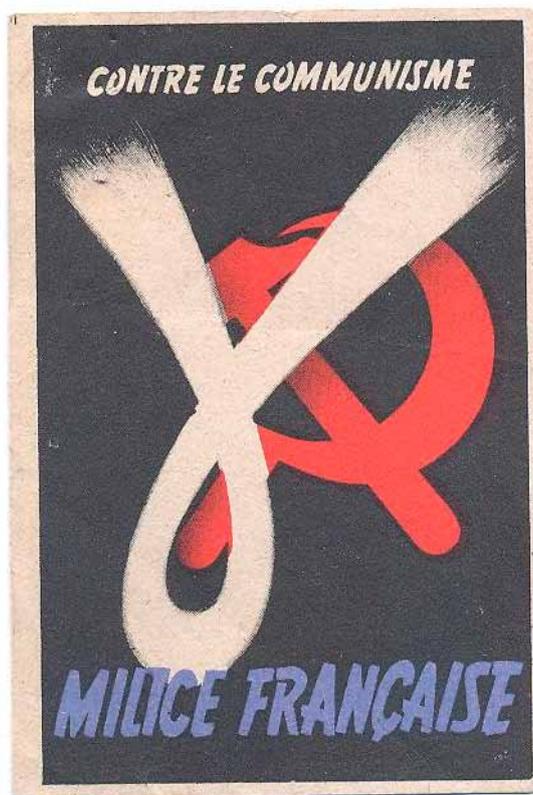
Le Délégué Départemental :

E. J. J.





JOSEPH DARNAND



Mission Politique
de la

MILICE FRANÇAISE



DISCOURS PRONONCÉ
PAR

JOSEPH DARNAND

A VICHY, LE 30 JANVIER 1943
DEVANT

LE CHEF DU GOUVERNEMENT
A L'OCCASION DE LA CREATION
DE LA MILICE FRANÇAISE



REPONSE
DE

M. PIERRE LAVAL

CHEF DU GOUVERNEMENT



LES
21
POINTS
DE LA MILICE



Contre l'ancien régime.

Contre l'égoïsme bourgeois.
Contre l'apathie.
Contre le scepticisme.
Contre la routine.
Contre l'influence.
Contre l'ancienneté.
Contre l'individualisme.

Contre la vaine liberté.
Contre l'égalitarisme.
Contre la démocratie.
Contre la démagogie.
Contre l'anarchie.

Contre la tutelle de l'argent.
Contre le Trust.
Contre le capitalisme international.
Contre la condition prolétarienne.

Contre le bolchevisme.
Contre la dissidence gaulliste.
Contre la lèpre juive.
Contre la franc-maçonnerie païenne.
Contre l'oubli des crimes.

Pour l'ordre nouveau.

Pour la solidarité française.
Pour l'enthousiasme.
Pour la foi.
Pour l'esprit d'initiative.
Pour le mérite.
Pour la valeur.
Pour l'esprit communautaire.

Pour les vraies libertés.
Pour la hiérarchie.
Pour l'autorité.
Pour la vérité.
Pour la discipline.

Pour la primauté du travail.
Pour le métier.
Pour le corporatisme français.
Pour la justice sociale.

Pour le nationalisme.
Pour l'unité française.
Pour la pureté française.
Pour la civilisation chrétienne.
Pour le châtimeut des responsables.



Boulogne 22 juin 1944



- Mon cher Hoareau -

Depuis mon départ je n'ai pas eu de tes nouvelles, ce n'est pas chic d'autant plus que moi je t'ai écrit. Maintenant peut être que les "Terros" ont franchi le couloir, c'est des choses qui arrivent ici. Car ici, il y a du sport. Illicite n'est pas une affaire passagère. A notre arrivée "ils" étaient entièrement maîtres du pays à un point que tu ne puis imaginer. Ils avaient même décidé d'occuper Boulogne. Heureusement que nous sommes là et que nous sommes en train de faire grand nettoyage. Quand nous redescendrons dans l'Herault nous vous montrerons comment l'on procède, maintenant nous avons l'habitude nous ne craignons pas les gendarmes

ni les préfets et intendans. Au contraire
"on les fout dedans" Remarque que
tout ici nous préférons et de loin la III^e
unité à la caserne de Lannes car ici nous
faisons vraiment quelque chose, nous faisons
la révolution. Je doute que dans l'Herault
il en soit de même. Nous aimerions quand
même venir faire un bon boue nettoyer le
département. Tu veux croire que cela serait
bien fait et ce ~~est~~ ne sont pas les "autorités"
locales qui s'en occupent. Ainsi nous
nous serions plus tranquille pour nos familles.
A ce propos je compte sur toi pour veiller
sur mes parents. Es as tu eux? Pour
moi, qui n'avais jamais fait la guerre, 2
mois de band me ont fait beaucoup de
biens. maintenant je suis "Rode" et depuis
la bataille d'Illiat que Vellayquet a
pu te décrire je sais ce qu'est le tiff
siffement des balles.

a ce propos si vous avez besoins
de type ton formes un peloton d'expé-
tion, nous sommes là. nous avons aussi
l'habitude. Je t'avouerais que mon
rêve serait maintenant, de venir travailler
avec Millan. Écris moi tu me feras
grand plaisir.

En attendant le plaisir de te
lire et celui encore plus grand de te
voir, je te salue la main

Amicalement à toi
ton ton dévoué

P. S. Dans tous les ateliers où
nous sommes passé, et Dieu sait
s'il y en a, nous avons foutu

La Marianno en l'air.

[Redacted]
Boite Postale 66
à Boung air



notre adresse

[Redacted]

INCARCÉRATION

Dès son arrivée à la prison, l'inculpé, s'il était résistant, subissait généralement une fouille minutieuse.

Dans certains cas, celle-ci fut pratiquée à même le corps du détenu ou de la détenue.

Il y avait plus de laisser-aller pour ceux que la Gestapo ne considérait pas comme dangereux pour elle; les condamnés de droit commun bénéficiaient, par exemple, d'un privilège qui leur permettait de garder certains objets, tels que: montre, couteau, crayon, etc... Quelques-uns d'entre eux avaient même en cellule, une valise contenant des vêtements et des objets de toilette.

L'après guerre nous a appris pourquoi, certaines faveurs furent accordées à quelques internés.

D'autre part, les policiers allemands étaient très irréguliers dans leur manière de procéder.

Les prisonniers raciaux, à part quelques exceptions, gardaient ce qu'ils avaient par devers eux; sans doute parce que la durée de leur séjour en prison était subordonnée au départ presque hebdomadaire d'un convoi pour le camp de Drancy.

Après l'opération de fouille, et avant d'entrer en cellule, le prisonnier recevait une couverture, une gamelle et une cuillère.

Le résistant, reconnu comme tel, était presque toujours isolé, soit au cachot, soit en cellule, suivant la gravité de son cas; plus tard, c'était pour lui la cellule commune mais pour retourner le plus souvent au secret, après un interrogatoire.

Les autres, étaient jetés pêle-mêle avec des individus de toutes catégories; un officier partageait le « bas-flanc » avec un repris de justice; un prêtre avec un homme du milieu ou un homo-sexuel, et ainsi à la fantaisie de la Gestapo.

Dans les cellules des femmes, la promiscuité était aussi désastreuse.

Des femmes eurent souvent à se défendre contre les assiduités amoureuses de certaines autres; et la faim, la différence des motifs d'internement, la jalousie et même la coquetterie donnaient lieu à des scènes parfois tragiques.

LA VIE EN PRISON

A partir de sept heures, le gardien frappait à chaque porte en lançant un « aufstehen! » (1) sonore; les détenus devaient se lever aussitôt et plier leur couverture, ou l'étendre soigneusement sur le matelas.

Ils attendaient ensuite le balai que le même gardien faisait circuler de cellule en cellule. Ils balayaient celle-ci à tour de rôle lorsqu'ils y étaient plusieurs.

(1) Se lever.

MINISTÈRE
DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS
ET RÉFUGIÉS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FICHE MODÈLE 32

J. Boukif

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DÉPORTÉ POLITIQUE.

NOM en capitales) : DAU
 Pseudonyme : Jacques Bourdoux
 Prénoms : André Louis
 Date et lieu de naissance : 20-1-20 à Marseille
 Adresse actuelle : MARSILLARGUES (Ht)
 Domicile légal (adresse habituelle) : MARSILLARGUES Ht
 Domicile légal avant l'arrestation : 15
 Rapatrié le : 30-4-45 Carte N° 172890 Délivré par : Cent. Rap. LONGUYON
 Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5.000 francs :
Maison Prisonnier Déporté Montpellier
 Quel organisme a payé la prime de 5.000 francs : Perception Lunel
 Je demande à être payé par le percepteur de Lunel



Arrêté le : 9 Janvier 1944 Déporté le : 27 avril 1944

| | 1 ^{er} camp | 2 ^e camp | 3 ^e camp |
|--------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Camp de déportation..... | <u>AUSWITZ</u> | <u>Buchenwald</u> | |
| N° matricules..... | <u>185376</u> | <u>53759</u> | |
| N° des blocs..... | <u>9</u> | <u>57/38/142</u> | |
| Kommando..... | | <u>WEIMAR</u> | |

Dates : 1^{er} mai au 12 mai 44 14 mai au 11 avril 1945
 Motif de la déportation : Actes de Résistance

Le soussigné certifie, sous la foi du serment, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

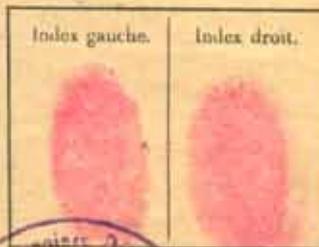
Date : 3 Janvier 1946

Signature : *[Signature]*

Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (signature légalisée).

Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.



Signature du Maire
ou du Directeur de l'hôpital :

J.H. 507848. [23020]





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Modèle N° 2

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

NOTICE INDIVIDUELLE

à établir au moment de l'arrestation

Signalement :

Age : 19 ans
Taille : 1m. 84
Cheveux : ch. bruns
Sourcils : "
Barbe : "
Yeux : classe B
aurole f. or.
périphérie f. or. mar.
arcade "
Front : inclinaison (f)
hauteur "
largeur "
dos "
base (vel)
Nez : hauteur "
saillie "
largeur "
Oreille droite : lobe : cont. des qd. b. mod. un.
ant-trg. incl. 0 profil sa. renv. rease
pli inf. ven forme
Bouche : "
Menton : incl. 5 hauteur : "
Teint : "
Visage : "
Corpulence : "

Marques particulières :

Impression simultanée des quatre doigts
de la main gauche

O A M I

Nom : ^RCHAPAK

Prénoms : Herz

Surnoms :

Né le 1 Aout 1924

à Dabrowika (Pologne)

Domicile : 77 Avenue du Faubourg Figuerolles Mont-
Fils de Mordko peltier

Et de Anna Chapero

Profession de ces derniers : T.E. étranger

Quel est leur domicile ? Montpellier

Profession de l'inculpé : étudiant

Résidences antérieures : Paris

Est-il marié ? célibataire

Date et lieu du mariage :

Nom du conjoint :

Nombre des enfants vivants :

Situation de fortune : vit en famille

Contribue-t- à l'entretien de sa famille ? non

Quel est son degré d'instruction ? supérieure

Situation militaire :

Classe de recrutement : N° de recrutement :

Subdivision de :

Antécédents

* jamais condamné dit-il.

inconnus.

CHIFFRE

Arreté le 10 Aout 1943, à Montpellier par la 14^{ème} Briga-
de de Police de Sécurité pour distribution de tracts anti-nationaux

Déféré au Parquet de Montpellier

R. U. O. V. G. R. F. U. R. .

Scapito Louis

sans profession

Montpellier, 17 de l'Éclaircie

étudiant

Paris

collaborateur

10 Aout 1943
Montpellier

10 Aout 1943

non

en prison

Montpellier 10 Aout 3
"Inspecteur de Police :

10 Aout 1943

Le Gauleiter SAUCKEL vient de déclarer: « Grâce à la coopération de la France, les forces armées allemandes n'ont cessé d'augmenter leurs effectifs et leur matériel de guerre est au complet ».

Nous qui ne « souhaitons pas la victoire » de l'Allemand,

FAISONS ECHEC A LA DÉPORTATION!

La dictature Laval-Pétain fait avec une croissante servilité le besoin hitlérien. Laval est retourné prendre les ordres; il a promis 420.000 nouvelles esclaves, il organise activement avec sa police leur déportation prochaine. Sans cette collaboration, l'occupant serait incapable de la réaliser.

« Que faire? nous sommes vaincus » chevrotte le vieillard de Vichy. Qu'on ne s'y laisse pas prendre! quelle hypocrisie! La défaite a été voulue pour arriver au pouvoir; pour le garder, on s'empresse d'obéir.

Mais il y a pire!

Si la situation de plus en plus désespérée du Reich exige et des renforts de main-d'œuvre et l'anémie progressive des forces de résistance de la Nation, la politique de Laval y cherche et y trouve odieusement son compte.

Vichy tremble devant la colère du peuple qui se dresse pour punir les traîtres. Et Vichy livre d'un cœur léger ce peuple qu'il redoute.

Toujours plus d'hommes pour l'Allemagne, c'est toujours plus d'otages pour elle; plus de victimes offertes aux bombardements aériens. C'est toujours moins d'hommes pour les revanches de la Liberté.

Chaque contingent qui part fait dire à Hitler: « autant de Français de plus »; et à Laval, avec un ricanement: « autant de Français de moins! ». On pouvait croire que nous avions atteint la fin de la trahison. Il en restait la lie. Le Gouvernement de Vichy s'y vautre.

Le complot contre la France est donc double: extérieur et intérieur. Hitler est brutal, Laval est sournois.

Contre eux l'insurrection sous toutes ses formes est un devoir sacré. Face à ces deux ennemis de la Nation, que toutes les forces se coalisent, qu'un grand complot patriotique unisse tous les Français!

On peut avec prudence agir fortement.

On doit avec patience mobiliser toutes les énergies.

Déjà l'action des patriotes unis a arraché des bagnes hitlériens les jeunes requis des 3 classes
Sur 250.000 travailleurs, 80.000 seulement sont partis.

FRANÇAIS, VOUS POUVEZ FAIRE PLUS ENCORE!

Dévoilez le honteux but politique que Vichy veut atteindre par la livraison des Français.

Montrez aux désués que la déportation, c'est la mort. A Nuremberg, le camp des Français a été complètement détruit par les bombardements. Ailleurs ce sera l'exécution sommaire des travailleurs-otages, au moment où la bête hitlérienne s'effondrera.

Que les mères, les sœurs, les femmes, les fiancées protestent par des lettres pressantes et menaçantes adressées à Vichy. Elles n'ont pas besoin de les signer; le régime nouveau a fait de la lettre anonyme un moyen de gouvernement. Que la violence s'exerce avec habileté et ouvre l'ère de la grand peur où vont entrer les collaborateurs.

Désignés, ne parlez pas!

Mettez tout en œuvre, l'habileté, voire la force, pour échapper aux agents de Vichy et de Berlin.

Que vos camarades arrêtent le travail en signe de solidarité.

Que l'entraide se multiplie sous toutes ses formes: refuges, vivres, ressources de toutes sortes pour les réfractaires.

Rejoignez les groupes de Franc-Tireurs et de Partisans.

Menez avec eux la lutte contre les soldats ennemis, leurs communications, leurs dépôts d'armes et leurs approvisionnements.

Soutenez la lutte des paysans contre les réquisitions au bénéfice de l'étranger.

Defendez leurs récoltes et leur bétail contre le pillage organisé par Vichy pour Hitler.

Constituez partout des Comités patriotiques.

N'oubliez pas, Français, que c'est sur vous d'abord que vous devez compter pour remporter la victoire

La libération approche; chacun peut la hâter en faisant se gripper tous les rouages de la déportation!

Patriotes, au travail pour le salut de la France que Vichy met en aussi grave péril que Berlin!

Front National de lutte pour la Libération et l'indépendance de la France.

P R O C E S V E R B A L.

Je soussigné Pierre MARTY, Intendant Régional de Police de Montpellier, agissant par délégation de Monsieur le PREFET REGIONAL de Montpellier, ai l'honneur d'adresser le présent procès-verbal en l'absence de Monsieur le Président de la Cour Martiale de Montpellier, à M. le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre à VICHY, conformément à l'article 80 de l'arrêté du 14 Février 1944 de Monsieur le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre,

La Cour Martiale de Montpellier s'est réunie le 13 Mars 1944 en vue de juger le nommé :

MIRAILLES Antoine,
Nationalité française,
Religion : catholique,
Né le 24 Mars 1922 à CARCASSONNE de Antoine et de Marie
ALIAGA,
Profession : mécanicien,
Marié à : RAMON Marcelle,
Domicile : Rue Anatole France à LEZIGNAN (Aude)

L'inculpé était accusé de tentative de meurtre commis au moyen d'armes et d'explosifs pour favoriser une activité terroriste.

MIRAILLES étant incarcéré dans le local disciplinaire de l'Intendance Régionale de Police de Montpellier, Monsieur le PRESIDENT de la COUR MARTIALE avait décidé de siéger dans un local de l'Intendance de Police.

Le même jour, le 13 Mars 1944 à 20 heures, la Cour Martiale de Montpellier a rendu son arrêt condamnant le sieur MIRAILLES Antoine à être passé par les armes, conformément à la Loi du 20 Janvier 1944

Notification en a été faite immédiatement à Monsieur le PREFET REGIONAL,

Dans l'impossibilité matérielle d'exécuter le jugement ni dans la Cour de l'Intendance Régionale de Police de Montpellier, ni dans la Cour de la Maison d'Arrêt de la même ville, j'ai décidé en accord avec Monsieur le Président de la Cour Martiale et en application des articles 80 et 90 de l'arrêté du 14 Février 1944, que cette exécution aurait lieu le 14 Mars 1944 au matin, au Champ de Tir de la Madeleine, route de SETE.

Le 14 Mars 1944 à 6 H.30 du matin, heure légale, le sieur MIRAILLES Antoine a été amené sur le dit Champ de Tir de la Madeleine où en présence d'un piquet de 12 gardiens de G.M.R. présentant les armes, la sentence lui a été lue par Monsieur le président de la Cour Martiale de Montpellier, accompagné de ses deux assesseurs. M.

.../...

le président ayant alors demandé au condamné s'il désirait le secours de la Religion, celui-ci ayant répondu affirmativement, j'ai remis MIRAILLES entre les mains de Monsieur l'Aumônier de la Maison d'Arrêt de Montpellier qui avait été convoqué à cet effet et qui s'est isolé quelques instants avec le condamné dans une camionnette bâchée, prévue à cette éventualité.

Il a été également mis à la disposition de MIRAILLES une table, une chaise et tout le nécessaire pour écrire, mais le condamné a déclaré qu'il ne désirait pas écrire.

Le condamné a été alors mené au poteau d'exécution où il a été attaché, les yeux bandés. Le peloton d'exécution, composé de 12 gardiens de G.M.R. armés de mousqueton et d'un sous-officier de G.M.R. commandé par un officier de G.M.R. a alors procédé à l'exécution du sieur MIRAILLES, selon le règlement en vigueur dans l'Armée Française.

Justice a été faite le 14 Mars 1944 à 7 H.20, heure légale

Le décès de MIRAILLES ayant été immédiatement constaté par Monsieur le MEDECIN REGIONAL des services de Police de Montpellier, le corps de MIRAILLES A 222 SANS DISEMPARER? MIS EN BI7RE ET transporté par fourgon, escorté d'un Commissaire de police et de 4 gardiens de la paix, au Cimetière Saint Lazare de Montpellier où il a été inhumé, conformément au procès-verbal annexé ci-joint.

Et du tout j'ai dressé le présent procès-verbal à Montpellier, le 14 Mars 1944 à 10 heures, et en ai immédiatement adressé l'original et une copie à Monsieur le Secrétaire général au Maintien de l'Ordre à VICHY.

MONTPELLIER, le 14 Mars 1944

P/LE PREFET REGIONAL
et par délégation.

1'INTENDANT REGIONAL DE POLICE.

Sans l'impossibilité matérielle d'assister le jour même dans la Cour de l'Intendance Régionale de Police de Montpellier, et dans la Cour de la Maison d'Arrêt de la même ville, j'ai procédé en accord avec Monsieur le Président de la Cour Martiale et en application des articles 81 et 90 de l'arrêté du 14 Février 1944, que cette exécution aurait lieu le 14 Mars 1944 au matin, au Champ de Tir de la Madelaine, route de NETH.

Le 14 Mars 1944 à 6 H.30 du matin, heure légale, le sieur MIRAILLES Antoine a été amené sur le dit Champ de Tir de la Madelaine en présence d'un piquet de 12 gardiens de G.M.R. présentés les armes, la sentence lui a été lue par Monsieur le Président de la Cour Martiale de Montpellier, accompagné de ses deux adjoints. H.



jours de suite à ce travail, et restaient souvent des semaines avant de le reprendre.

Le passe temps des détenus était de tuer leurs poux de corps. L'été, c'était la chasse aux puces et aux punaises; mais dans l'ensemble, les prisonniers cherchaient un dérivatif à l'insupportable ennui.

Ils priaient, ils élaboraient des plans d'évasion qui d'ailleurs s'avéraient pratiquement irréalisables; ils soignaient les blessures de leurs camarades qui revenaient d'un interrogatoire; c'était à peu près là, toutes les distractions possibles. Malgré l'interdiction, quelques-uns avaient réussi à fabriquer, au prix de grosses difficultés, un jeu de cartes, un jeu de dames ou un jeu d'échec au moyen de bouts de papier (1) et de paille de balai; mais, très souvent, des semaines de travail obstiné étaient anéanties en quelques secondes par l'arrivée du gardien qui infligeait une punition et confisquait le tout.

D'autres internés restaient constamment dans un complet état d'abrutissement; mais quelle que soit la distraction ou quel que soit l'état d'esprit de chacun d'entre eux, ils prêtaient l'oreille au moindre bruit et rien ne pouvait éloigner d'eux la crainte de la visite de la Gestapo ou de l'appel pour un interrogatoire.

Quelques détenus avaient l'avantage de travailler.

Les hommes nettoyaient les couloirs; les femmes s'occupaient de l'entretien des bureaux, des chambres, etc...; certaines étaient employées à la cuisine pour éplucher les légumes ou faire la vaisselle; elles ne vivaient la vie de la prison que la nuit (de 19 heures à 7 heures).

Il leur était alloué pour cela une double ration de vivres.

Ajoutons que tous les prisonniers désiraient bénéficier de ce régime qui n'était appliqué que sur avis de la gestapo et seulement pour les internés qu'elle jugeait ou qu'elle croyait inoffensifs.

Lorsqu'un détenu était malade, un infirmier stupide lui faisait prendre invariablement des comprimés dont la couleur différait suivant le mal signalé, en attendant la visite du docteur, visite dont le malade ne bénéficiait que si le gardien avait pensé ou jugé bon de le provoquer. Le docteur ne venait à la prison que tous les 3 ou 4 jours; l'infirmier qui n'exista qu'à une certaine époque était surtout utilisée pour la visite des détenus susceptible de faire partie du convoi en partance.

Les prisonniers pouvaient recevoir des colis de l'extérieur, en nombre indéterminé et au poids illimité. Ces colis étaient apportés à la prison même, par les parents ou les amis des internés; cependant, après la condamnation à mort de quelques détenus, cette méthode fut abandonnée et remplacée par un service organisé par la Croix Rouge Française; un colis tous les 15 jours fut autorisé, dont le poids ne pouvait pas dépasser 5 kilos. Au moment de la distribution des colis, le contenu était vidé sur la table et ce qui

(1) Les détenus disposaient de petits morceaux de journaux qui leur étaient distribués en guise de papier hygiénique, et des papiers d'étain qui enveloppaient les crèmes de gruyère.

paraissait suspect aux policiers présents, était impitoyablement supprimé (papier, ouvre-boîte etc...).

Le calme de la prison n'était troublé (hormis le bruit des pas du gardien, que par l'arrivée de nouveaux détenus, par les plaintes de ceux qui revenaient d'un interrogatoire ou par le bruit des voix des agents de la gestapo dans les couloirs.

Généralement, chaque semaine, avait lieu le départ d'un convoi pour un camp de concentration. Les prisonniers qui en faisaient partie pouvaient recevoir de chez eux, une valise contenant des vêtements et des vivres. Ce départ leur paraissait une délivrance.

LES PUNITIONS

Pour être surpris à parler, les prisonniers après avoir reçu une semonce d'importance, étaient privés de leur couverture pour la nuit. J'ai vu en plein hiver, des détenus coucher à même le bois du « bas-flanc », pour se couvrir de leur matelas pourtant infect.

Pour une réponse que le gardien n'avait pas comprise, ou simplement parce qu'on ne le comprenait pas, celui-ci administrait un coup de poing ou supprimait la nourriture pour trois ou quatre jours.

En toutes occasions, les gifles et les bousculades étaient courantes.

Les punitions plus sévères faisaient l'objet de décisions de la gestapo: suppression de matelas et de lit; fers aux pieds ou menottes (parfois les deux) jour et nuit, quelquefois pendant une semaine; visites de la gestapo pendant la nuit, avec tout ce qu'elles comportaient d'horreur.

Une autre punition consistait en la visite du chef de la prison, qui prenait un plaisir sadique à tenir des propos démoralisants à l'excès; par exemple, il feignait de plaindre le détenu et lui demandait s'il n'a rien de spécial à faire connaître à sa famille, dans le cas très probable, laissait-il entendre, où la gestapo déciderait d'en finir brusquement avec lui.

Enfin, l'obligation de rester en cellule était la punition de ceux qui travaillaient.

LES INTERROGATOIRES

Les interrogatoires étaient, il faut le souligner, ce que redoutaient le plus les prisonniers. Il ne peut être question ici que des internés politiques et résistants, les autres arrêtés par la Feld-Gendarmerie ne subissaient pas d'interrogatoire dangereux. Cependant, les méthodes de travail de la gestapo étaient si fantaisistes, qu'il est possible qu'un de ces prisonniers devint une de leur victime.

Ce travail terminé, c'était la corvée de tinette. Le gardien réapparaissait pour annoncer « Lavach Kabinet » ; les prisonniers manquaient rarement l'occasion de lui dire : « La vache c'est toi » et la réponse invariablement était « Ja ».

D'une cellule après l'autre les détenus sortaient alors pour aller vider la poubelle, et, par la même occasion, ils devaient procéder à leur toilette pour laquelle il était accordé seulement 5 minutes *par cellule*, quel qu'en soit le nombre des détenus.

Deux grands bacs de ciment qui servaient autrefois de lavoirs étaient utilisés comme lavabos; pour les prisonniers du rez-de-chaussée, l'un se trouvait dans une cour pour ceux du premier étage, l'autre était dans le couloir. Ici, un seul robinet; au rez-de-chaussée 4; mais, dans les deux cas, ils étaient insuffisants, surtout pour les pensionnaires de « la chapelle », dont le nombre variait entre 15 et 40.

En bref, 5 minutes de présence au « lavabo » et jusqu'à 10 détenus pour un robinet; voilà pour la toilette.

Pendant les 8 à 10 premiers jours, les détenus n'avaient généralement, ni serviette de toilette ni savon, et certains pour cette raison, restèrent plusieurs semaines sans pouvoir se laver.

J'ai connu le cas isolé d'une détenue dont l'appartement était occupé par les allemands. Elle n'a jamais pu obtenir d'eux le moindre objet et, de ce fait, elle resta trois mois avec, pour tous usages, un petit mouchoir de poche.

Après la toilette, enfermés à nouveau, les prisonniers attendaient le « jus » du matin; une eau plus ou moins chaude brouillée de poudre noire contenue dans une lessiveuse et que l'on servait à raison de 1 litre par détenu.

La distribution se faisait devant chaque cellule.

Après avoir bu un peu de cette mixture, certains s'en servaient pour se laver partiellement le corps; elle était précieuse également à ceux qui disposaient d'un rasoir.

Je rappelle à ce sujet que quelques internés étaient en possession de certains objets, mais il y eut aussi ceux qui pouvaient recevoir des colis dans lesquels étaient soigneusement dissimulées les choses défendues.

Vers 8 heures 30, le calme revenait et c'était dans les cellules l'attente fiévreuse du moment redoutable et toujours possible ou un détenu serait appelé pour l'interrogatoire.

A 11 heures, commençait la distribution de la soupe, servie de la même façon que le « jus ». Un litre d'eau chaude dans laquelle surnageaient des morceaux de rutabagas, de carottes ou de navets toujours insuffisamment cuits.

Vers midi, heure à laquelle les gardiens du premier étage s'absentaient invariablement, les détenus communiquaient entre-eux.

Par des petits trous faits dans la porte du cachot (du 1er étage), on découvrait tout le couloir, ainsi, celui ou celle qui l'occupait, pouvait surveiller le départ et l'arrivée des gardiens, ce qui permettait de parler sans crainte d'être surpris. Après ces conversa-

tions qui duraient à peu près dix minutes, c'était à nouveau la même anxiété qui régnait, la même crainte de l'interrogatoire.

A 16 heures, on servait le repas de la journée le plus important; environ 300 grammes de pain, une rondelle de saucisson ou 15 grammes de fromage, ou une cuillerée de confiture.

Les samedis et les dimanches, ce repas était servi entre 13 heures et 14 heures à la fantaisie du cuisinier qui faisait la semaine anglaise et, qui, le dimanche, allait au cinéma.

Lorsque fatigué du samedi, il arrivait trop tard à son travail le dimanche, la soupe était distribuée à midi au lieu de 11 heures, ce qui n'empêchait pas le repas qui devait être servi à 16 heures de suivre immédiatement.

La plus grande importance de ces détails, c'est que ce cuisinier était français...

Le régime alimentaire était le même pour tous les détenus.

A 20 heures, tout le monde devait être couché.

Au premier étage, les gardiens faisaient les cent pas pendant toute la nuit devant les cellules qui restaient éclairées jusqu'au matin.

Au rez-de-chaussée, les cachots étaient constamment plongés dans l'obscurité et leur disposition était telle, et leur construction si étudiée qu'une surveillance n'était pas utile la nuit. La cour seule était gardée.

C'était le moment pendant lequel les détenus des cachots parlaient entre eux.

Au cours de ces conversations, bien des imprudences furent commises qui coûtèrent la vie à plusieurs détenus.

Là comme ailleurs il y avait des « moutons ».

Chaque vendredi on procédait au nettoyage des cellules. Ce nettoyage qui était effectué par les prisonniers, consistait à jeter un seau d'eau sur le sol et à balayer ensuite. Lorsque le temps était humide, le sol ne séchait pas; d'où rhumes et bronchites dont il ne fallait pas songer à se plaindre.

Le samedi, lorsque cela plaisait à la direction, quelques détenus (parfois au choix du gardien) étaient conduits à la douche, comme pour la toilette journalière, le temps dérisoire qui leur était accordé les obligeait à y aller tout nu et à en revenir de même, hiver comme été. Un jour, après une visite du docteur allemand, la douche fut néanmoins imposée à tous.

Le moindre déplacement s'effectuait toujours sous l'œil vigilant de 4 ou 5 gardiens armés de mitrailleuses et vociférant des « schnell » et des « rasch » (1) sans arrêt, mots souvent accompagnés de gifles ou de bouffades.

Quelquefois, suivant le bon vouloir du gardien, c'était une promenade de 5 à 10 minutes. Promenade individuelle pour ceux des cachots ou les isolés en cellule, et par cellules pour les autres.

Par mesure d'hygiène, les prisonniers étaient appelés à secouer leur couverture dans une cour; ils procédaient parfois plusieurs

(1) Vite - rapide.

2431 IP
FM/JMC.

22 Mars 1944

L'INTENDANT REGIONAL DE POLICE

à Monsieur le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre VICHY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants.

A la suite d'indications recueillies par les Inspecteurs de ma Brigade Personnelle, j'ai décidé une expédition rapide contre deux maquis de l'AVEYRON qui avaient pu être localisés, l'un au SUCAILLOU à 2 Km 500 dans le O-S-O. de St-VICTOR, l'autre à POULGIERES à 3 km/ dans le N.NO. de St-VICTOR.

L'opération était rendue particulièrement délicate parce que ces deux maquis se trouvaient sous le contrôle de M. SUBSOL Directeur de l'Usine électrique installée au Barrage PINET M. SUBSOL résidait lui-même dans une villa, près du barrage, et se trouvait ainsi placé à un poste de commandement particulièrement bien choisi, puisque SOUCAILLOU, le PINET et POULGIERES se trouvaient approximativement sur une ligne droite orientée S.O.N.E placant le PINET entre les deux maquis, et distant 1200 mètres d'environ 1800 mètres et de POULGIERES d'environ 1.200 mètres.

En outre, M/ SUBSOL avait installé à la Centrale Electrique se trouvant en bordure de la route de St-VICTOR à MELVIEU, à 2 Km. dans le sud du PINET, un contre maître de la dite usine, le nommé GAUZERE Raoul, qui était son complice et qui avait pour mission principale de lui signaler téléphoniquement tout passage de voitures suspectes sur cette route qu'on est obligé d'emprunter pour se rendre, soit à SOUCAILLOU, soit au PINET, soit à POULGIERE.

Enfin, et bien que je n'ai pas de précisions absolues sur ce point, il n'est pas douteux que M. SUBSOL devait avoir tout un réseau de veilleurs recrutés dans son nombreux personnel. En particulier, il semble établi que des signaux lumineux émis par l'Usine du PINET étaient convenus avec les maquis ainsi que je montrerai dans la suite de ce rapport.

La Centrale installée en bordure de la route de St-VICTOR à MELVIEU est gardée par un poste allemand d'une douzaine d'hommes et il nous a donc été indispensable de nous faire accompagner dans cette expédition par un Sous Officier de SS qui a bien voulu mettre à notre disposition M. le Kommandeur de MONTPELLIER.

J'ai quitté Montpellier le 20 Mars à 23 heures, accompagné de M. le Commandant Régional des GMR de deux voitures d'alerte 12 hommes chacune, sous le commandement du Commandant du "MILITAIRES" et de 5 inspecteurs ont cerné la maison du contre maître, ont coupé la ligne téléphonique le reliant à la villa de M. SUBSOL, puis ont procédé à l'arrestation de M. GAUZERE qui n'a fait aucune résistance.

GAUZERE a été placé sous la garde momentanée du poste allemand auquel nous avons également laissé nos voitures, puis nous sommes tous partis vers le PINET en vue d'arrêter SUBSOL. Nous avons volontairement laissé derrière nous le maquis de SUCAILLOU, que nous savions être composé que d'une douzaine de jeunes réfractaires, non encore entraînés, alors que nous savions, par contre, que le maquis de POULGIERES était composé de 2 tueurs, parmi lesquels se trouvaient deux assistants du Chef de la milice de St-Affrique, le pharmacien LAURENS, nous savions en outre que c'était dans ce maquis que le

170
Milicien CABANEL avait été soigneusement jugé par le "Chef DECUP"
son adjoint "Le chef HABIB" et avait été immédiatement exécuté
sur place.

Nous avons cerné, vers 5 heures du matin, la villa de SUBSOL,
qui n'avait certainement pas été alertée par sa liaison téléphonique
normale, mais qui a vraisemblablement dû être une minute ou
deux avant notre arrivée, car les hommes qui ont cerné la villa ont
été d'accord pour avoir remarqué une ombre qui s'éloignait de la
villa au moment de l'encercler.

En fait, quand nous avons pénétré dans l'habitation de SUBSOL
ce dernier n'y était plus, mais nous avons relevé les traces
d'une fuite qui ne remontait pas à 5 minutes. Malgré toutes
nos recherches, il nous a malheureusement été impossible de retrou-
ver cet individu particulièrement dangereux et qui avait ration-
nellement organisé sa fuite de longue date, par contre, il n'avait
pas eu le temps d'emporter les documents fort intéressants que
nous avons saisis et qui font l'objet d'un autre rapport.

Nous sommes allés attaquer le maquis de POULQUIERES qui, pendant
notre marche vers d'approche, a vraisemblablement dû être alerté
par le signal convenu de l'usine électrique, en effet, malgré
la garde que nous y avions laissée, la façade de cette usine
s'est brusquement illuminée quelques secondes.

En fait, notre avant-garde est tombée sur une bande de "maquisards"
qui s'enfuyaient et qui ont eu nous échapper à la faveur de
l'obscurité et des taillis imprégnés de cette région. Fort
heureusement, une opération de diversion montée par les inspecteurs,
a permis la capture du "Chef Habib".

Le maquis de POULQUIERES, cerné à 6 heures du matin, a donc, comme
je m'y attendais, été trouvé vide, toutefois des indices permettent
d'assurer qu'il était occupé moins d'une demi-heure avant notre
arrivée, il contenait des quantités considérables de matériels,
tant en vivres, qu'en approvisionnements, de toutes sortes, plusieurs
milliers de cartouches d'armes auto-matiques et près de 100 Kgs.
d'explosifs de toutes catégories. Un dortoir bien conditionné
nous a permis de constater que ce maquis, installé dans une belle
ferme, en bon état, avec de grandes dépendances, mais vraisembla-
blement abandonnée, comportait 8 ou 10 hommes.

Après avoir chargé à dos d'homme tout ce qui pouvait être emporté
et plus particulièrement les munitions, nous avons rasé à la dernière
minute ce camp.

Nous sommes repartis de là, attaquer le maquis SUCAILLOU, bien que
peu près certains de le trouver abandonné il l'était en effet,
lui aussi était installé dans une habitation mais celle-ci non isolée
et, pour le dire, "entourée" par d'autres demeures du village
de SUCAILLOU. On retrouve là, s'il le fallait, la preuve
de la complicité générale dont bénéficient les "maquis confortables",
provisions de toutes sortes, mais ni armes, ni munitions.
Nous avons mis le feu à cette maison à la grande réaction, d'ailleurs
des habitants du pays.

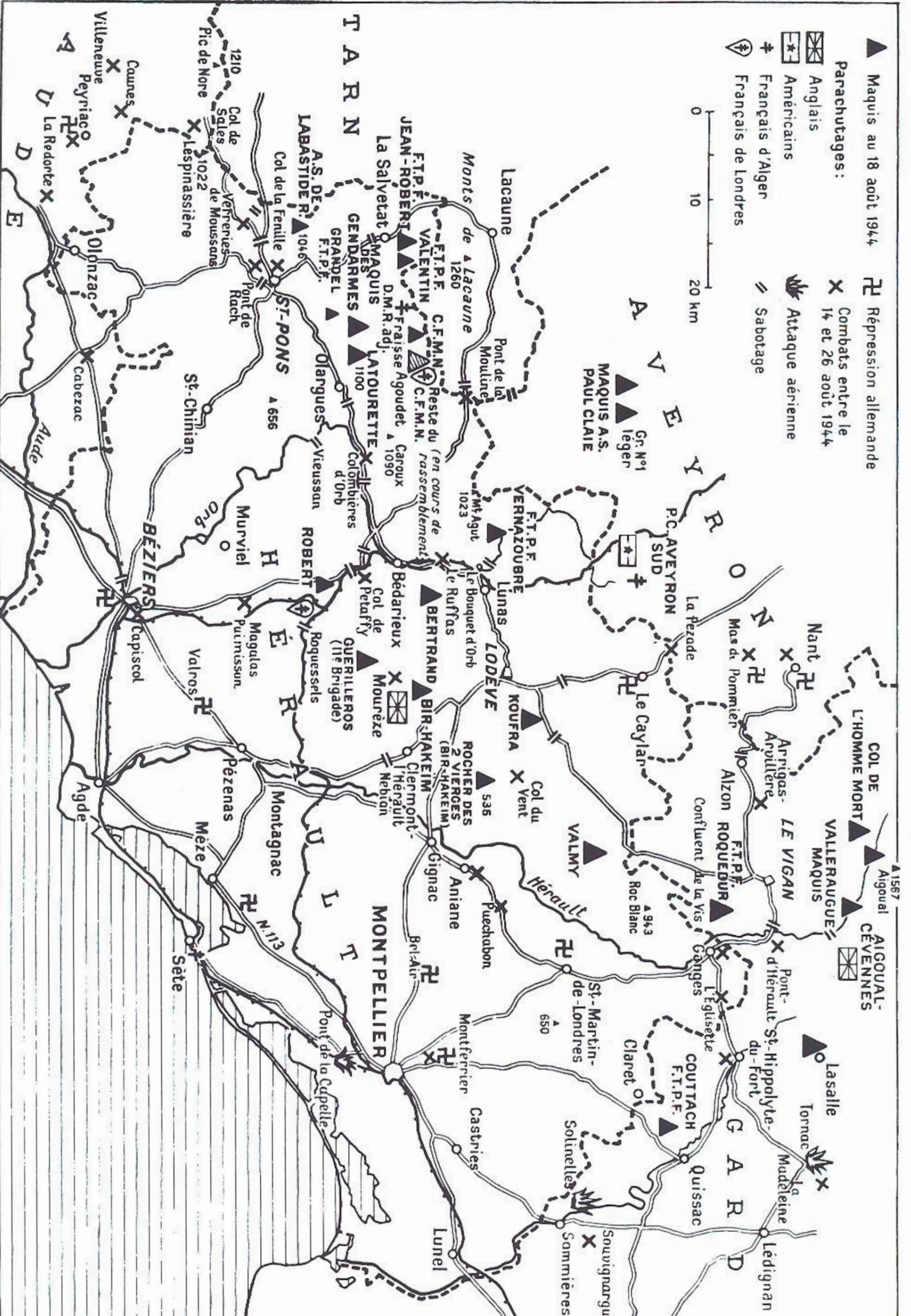
A la suite de l'opération à POULQUIERES, nous avons pu savoir
que nous trouverions DECUP à St-Affrique. Nous sommes donc
immédiatement repartis sur St-Affrique, après avoir repris au pas-
sage possession du contre-maître, ou de ce fait nous avons pu
arrêter le nommé DECUP qui commence à entrer dans la voie des
aveux. Nous avons profité de cette occasion pour arrêter l'hôtelier
DEVIC qui servait à St-AFFRIQUE de "boîte aux lettres" entre
les différents maquis.

La conclusion principale de cette opération reste la même que celle

180
N° 606

les autres que j'ai déjà eu l'occasion d'effectuer; les "maquisards"
profitent de la complicité quasi générale et il n'est pas douteux
que la gendarmerie pourrait rendre de précieux services si elle
le voulait. Quelle n'ait pas eu, dans le cas qui nous occupe, con-
naissance du maquis de FOULQUIERES est encore chose possible, mais
qu'elle ait ignoré l'existence de lui de SUCAILLOU, compose
de 12 hommes armés (car nous avons retrouvé les états de nomencla-
tures d'armes), installé au beau milieu d'un état-de-négociations
village d'une dizaine de foyers, à proximité d'un barrage très
important, c'est là quelque chose de vraiment incompréhensible.

L'INTENDANT REGIONAL DE POLICE.



Les Maquis du Languedoc

G. BOULLADOU
"L'Hérault dans la Résistance"